

185<sup>e</sup> session du Synode

DE L'ÉGLISE REFORMÉE ÉVANGÉLIQUE  
DU CANTON DE NEUCHÂTEL  
Mercredi 26 août 2020  
Salle du Grand-Conseil - Neuchâtel

PROCÈS-VERBAL

---

**PRÉSIDENCE** Mme Esther Berger

**VICE-PRÉSIDENCE** M. Laurent Widmer

La présidente salue officiellement la présence de :

Pour la presse :

**M. Nicolas Meyer**, Réformés

**Mme Angélique Neukomm**, responsable de la communication et de la recherche de fonds

**M. Nicolas Friedli**, responsable des réseaux sociaux et du site internet

**M. Nicolas Bringolf**, journaliste indépendant

**Mme Laurence Villosz**, Protestinfo

**Députés à voix consultative**

Église catholique romaine : curé Vincent Marville, excusé

Église catholique chrétienne : Mme Françoise Schetty (présente le matin)

Armée du Salut : M. Timothée Houmard (pas répondu)

Église protestante unie de France région Est-Montbéliard : M. Jean-François Guéry (pas répondu)

Fédération évangélique neuchâteloise : M. Valéry Gonin (pas répondu)

**Invités à la session**

Église évangélique réformée de Suisse

Conférence des Églises romandes

Église réformée du canton de Vaud

Conseil du Synode jurassien

Centre social protestant

Conseil d'Etat

Conseil communal de Neuchâtel

**Invités annoncés**

M. Thomas Facchinetti, président du Conseil communal de Neuchâtel – présent en début de session et brève prise de parole

M. Emmanuel Jeger, conseiller synodal de l'EERV

**Invités excusés**

Église évangélique réformée de Suisse

Conférence des Églises romandes, M. Jean-Baptiste Lipp, président du comité exécutif

Conseil du Synode jurassien, M. Silvano Keller, président

Office protestant de la formation, M. Didier Halter, président

Conseil d'Etat

**39 députés et suppléants et 6 députés avec voix consultative ont été convoqués : 36 (puis 37) députés et suppléants sont présents.**

## **Ordre du jour**

### **08h15 Ouverture de la session**

- 1. Validations d'élections complémentaires de députés et suppléants**
- 2. Élections complémentaires**  
**Synode missionnaire (2 suppléants)**
- 3. Rapport n°1 du Conseil synodal : Rapport annuel 2019**
- 4. Rapport n°2 du Conseil synodal : Compte de résultat et Bilan 2019**
- 5. Rapport n°3 du Conseil synodal : Évaluation des missions et organisation des Services cantonaux**
- 6. Questions des députés et réponses du Conseil synodal**
- 7. Pétitions, propositions et motions éventuelles des Conseils paroissiaux et des membres du Synode**
- 8. Présentation du processus EREN2023 et discussion animée par le Conseil synodal**

**11h00 Culte à la Collégiale présidé par le pasteur Florian Schubert en collaboration avec le Colloque et les députées laïques de la paroisse de Neuchâtel**

**12h15 Repas de midi**

**13h30 Reprise de la session**

**17h00 Fin de la session**

## **Ouverture de la session**

A 8h15 la **présidente** ouvre la 185<sup>e</sup> session du Synode.

**Mme Catherine Bosshard**, députée laïque de la paroisse de Neuchâtel, prie pour le déroulement du Synode.

**M. Thomas Facchinetti**, président du Conseil communal de la Ville de Neuchâtel, souhaite la bienvenue et une bonne session au nom du Conseil communal.

### **1. Validations d'élections complémentaires de députés et suppléants :**

**a) Nouveaux députés** : néant

**b) Nouveaux suppléants** : néant

### **2. Élections complémentaires**

**a) Synode missionnaire (2 suppléants)** : aucun

**La présidente** précise que les députés Yann Miaz et Laurent Heiniger ont démissionné en décembre 2019. Les suppléants Sylvie de Montmollin et Simon Yana Bekima, élus en août 2019, deviennent de fait députés de l'EREN au Synode missionnaire. Nous les remercions de leur engagement.

### **3. Rapport n° 1 du Conseil synodal : Rapport annuel 2019**

**Mme Clémentine Miéville**, rapporteure

Chers députés, c'est un immense plaisir de vous voir à nouveau tous réunis. Vous qui avez scrupuleusement lu le rapport annuel, vous y avez peut-être vu un monde qui nous semble désormais lointain. Des camps tous âges, des grands repas multigénérationnels, des fêtes de paroisses et autres rassemblements. Vous y avez certainement vu également la foule de plus petits événements qui forment la vie de notre communauté. Malheureusement, quel que soit le désir d'exhaustivité d'un rapport, jamais les feuilles de papier ne pourront rendre fidèlement justice à ce qu'est la vie de notre Église. C'est pourquoi je vous l'annonce aujourd'hui, le rapport annuel 2020 fera peau neuve. Nous vous promettons une présentation plus aérée, plus dynamique et plus souple. Nous espérons également que le nouveau rapport sera à l'image de notre temps, c'est-à-dire plus collaboratif. Je profite de remercier chaque personne qui a contribué à la rédaction de ce rapport, mais avant tout les personnes qui ont donné matière à écrire, car ce sont elles qui forment la vie de notre Église.

**M. Zachée Betché**, Commission d'examen de la gestion

Madame la présidente, Mesdames et messieurs les députés et membres du Conseil synodal, Chers invités, Un peu moins long que celui des années précédentes, ce rapport 2019, composé de 79 pages, présente fière allure dès le premier abord. On y découvre, au travers des textes notamment, une Église débordante d'activités. Les différents chapitres sont riches et variés. Comparativement au rapport des années précédentes, le lecteur pressé y voit très peu de changement ; les rubriques ainsi que leurs contenus respectifs témoignent d'une certaine stabilité. Une variation dans la longueur des textes ne saurait surprendre, malgré les consignes. La synthèse est un exercice dont chacun mesure la justesse. Des passages rigoureusement égaux dans leur présentation paraîtraient de toute évidence ennuyeux. Toutes proportions gardées, tant mieux pour la liberté de ton et d'expression.

Les photos ne manquent pas de relief. Cependant, hormis la page de garde et celle concernant l'immobilier à Cornaux, ces dernières font largement écho des scènes du synode électif de l'an dernier.

On peut regretter que ce soit au détriment des activités paroissiales ou diaconales, lieux par excellence de l'annonce de l'Évangile. Ces dernières auraient mérité une mise en exergue à la hauteur de leur importance. Aussi, peut-on tout au moins regretter que le culte cantonal n'ait suscité aucun intérêt photographique.

Le choix des illustrateurs, beaucoup plus axé sur l'image de l'institution, obéit-il à une raison contextuelle ? Peut-être. De toutes façons, dans l'avenir, une diversification des images serait beaucoup plus idoine afin de refléter la vie réelle de l'Église.

L'on se demande bien quelle est la carte de visite pour notre EREN ? Où sont les jeunes ? Les familles ? On a loupé de mettre un peu de légèreté dans ce rapport annuel dont les photos font naturellement partie.

Le rapport donne l'impression que tout est lisse dans notre EREN. On n'ose pas assez parler des difficultés rencontrées à tous les niveaux. Les problèmes ne font-ils pas partie de la vie réelle ? Les pousser sous le tapis ne les feront pas s'évaporer. Il faudra au contraire les affronter pour que nos difficultés deviennent nos forces dans le futur.

Certes l'exercice est de facto difficile et des lieux ou instances sont réservés pour ce faire. Mais ne faudrait-il pas pouvoir, même très habilement, les montrer ?

Le Conseil synodal mentionne l'existence d'une « nouvelle dynamique » en son sein. On espère voir ses fruits aboutir. Que cette lancée soit perçue d'une manière positive en son sein.

Autant le dire, le rapport détaillé sur le personnel de notre institution, ainsi que celui des comptes 2019 présentés à la fin du document, sont une mine d'informations. Tout comme la modestie et le réalisme qui apparaissent dans l'éditorial sous forme d'interview, ils sont d'une clarté remarquable.

En remerciant tous les participants à ce rapport 2019, votre commission d'examen et de gestion vous souhaite une traversée sereine de cette année particulièrement éprouvante.

Discussion sur l'entrée en matière

- ❖ Vote sur l'entrée en matière : acceptée à l'unanimité

Discussion de détail

**La présidente** passe en revue le rapport chapitre par chapitre.

**Mme Catherine Bosshard**, paroisse de Neuchâtel, en son nom propre

P. 7 : J'aurais souhaité que les différents conseillers synodaux s'expriment davantage sur leur dicastère et sur les difficultés et les joies qu'ils ont dans leur travail.

**M. David Allisson**, paroisse du Val-de-Travers, en son nom propre

P. 75 : Concernant le paragraphe sur la Fédération des Églises protestantes de Suisse, qui a pris la décision par son assemblée des délégués de devenir Église évangélique réformée de Suisse au début 2020. C'est une notion que j'ai un peu de la peine à assimiler. Comment l'EREN est-elle membre ou partie prenante de l'EERS ? Comment est-ce que je fais partie de cette Église ?

Et plus spécifiquement, concernant l'engagement de l'assemblée des délégués de la FEPS en soutien au mariage civil pour tous. Je fais partie de ceux qui attendent un engagement des Églises et de l'EREN sur ce plan-là. J'ai eu l'occasion d'échanger avec quelques personnes qui partagent cette envie et ce besoin de considérer la présence des chrétiens, qui vivent leur orientation sexuelle notamment avec quelqu'un de même sexe. Comment sommes-nous une Église qui dit que le Christ accueille toutes et tous, qui est une Église inclusive, c'est-à-dire qu'elle considère comme membre à part entière chaque personne qui se déclare en faire partie.

Que les personnes concernées par les couples de même sexe puissent être accueillies comme elles sont. Je me réjouis que le Synode revienne sur cette question-là et se prononce, je l'espère, dans un esprit d'accueil et d'ouverture par rapport à cet élément de mariage civil pour tous. Cela va forcément nous poser la question de comment faire dans la célébration de nos mariages puisque le prérequis pour une célébration de mariage à l'Église est le mariage civil.

**M. Christian Miaz**, président du Conseil synodal

L'EERS, Église nationale, est une communion d'Églises. Les Églises locales, cantonales sont indépendantes. Certaines décisions sont prises au niveau national et d'autres au niveau local, cantonal.

Concernant le soutien du mariage pour tous, le Synode de l'EERS a pris la décision de soutenir cette demande et a demandé à chacune de ses Églises membres de mettre à jour sa constitution et son règlement général. Les décisions concernant cette reconnaissance appartiennent à chacune des Églises membres de l'EERS. Le Conseil synodal avait soutenu la première résolution de l'EERS sur l'ouverture du mariage pour tous. Maintenant il doit prendre la deuxième résolution et voir comment faire pour adapter nos textes au niveau cantonal. Le Conseil synodal va faire ce travail ces prochains mois.

### Résolution

**Le Synode accepte le Rapport annuel 2019.**

- ❖ Vote sur la résolution : acceptée à l'unanimité
- ❖ Vote d'ensemble : accepté à l'unanimité

## **4. Rapport n°2 du Conseil synodal : Compte de résultat et Bilan 2019**

**M. Jacques Péter**, rapporteur

Chers frères et sœurs en Christ, nous voilà aux comptes. Faut-il exprimer notre joie par rapport à ce résultat équilibré ? A titre personnel, j'exprimerais plutôt mes remerciements à tous les donateurs et ma satisfaction à la vue du résultat 2019. Vu le peu de questions venues lors de la préparation du Synode, je ne répondrai pas maintenant aux questions mais j'y répondrai au cours de la lecture des comptes. Je vous invite à prendre un tout petit peu de recul par rapport à ces chiffres et vous poser la question : l'arbre cache-t-il la forêt ? CHF22'000.- de résultat positif, mais soyons clairs, des charges d'exploitation incompressibles si nous souhaitons continuer d'appliquer les 12 principes constitutifs d'EREN2023. Si le processus EREN2023 est accepté, c'est vers 2025 qu'on saura, après avoir réfléchi ensemble, si des économies sont possibles. Est-ce possible d'attendre avec les résultats nettement déficitaires, s'il n'y avait pas des dons et legs importants, une baisse de la contribution ecclésiastique qui continue année après année, vous l'avez vu dans le rapport. A titre personnel, je répondrais simplement : impossible. Alors ne devrions-nous pas avoir le courage de casser notre tirelire pour dynamiser la contribution ecclésiastique et se mettre en concurrence, j'ose le terme concurrence, avec d'autres Églises et d'autres ONG qui travaillent activement, parfois maladroitement, mais parfois de manière excellente, sur la question des legs. Si nous allions dans cette direction, soyons clairs, nous serions obligés de créer un poste de "Madame / Monsieur contribution ecclésiastique". Nous aurons la possibilité de reprendre cette question à l'avenir ; aujourd'hui est aujourd'hui, mais l'avenir c'est déjà demain. Merci de votre attention.

**M. Johann Robert**, Commission d'examen de la gestion

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les députés et les membres du Conseil synodal, cher-e-s ami-e-s,

La Commission de l'examen de la gestion a rencontré le 26 juin 2020 MM. Jacques Péter, Conseiller synodal en charge des finances, Christophe Brügger, responsable de la comptabilité, et Denis Jeanneret, secrétaire général, pour la présentation et une discussion sur les comptes 2019. La CEG les remercie pour leur travail et leur disponibilité à répondre à ses interrogations.

D'un point de vue formel, les comptes sont maintenant présentés en page 2 sous forme de comptes de résultats par nature avec une comparaison avec le budget 2019 retravaillé pour la comparaison. Cette présentation permet d'avoir une vue globale des charges et produits qui, sinon, sont répartis dans les différentes rubriques analytiques. Nous apprécions cette synthèse qui permet en un coup d'œil d'apprécier le résultat comptable.

En page 4, un nouveau tableau présente l'évolution des revenus provenant de la contribution ecclésiastique depuis 2012.

Le bilan a connu quelques modifications en chaîne : Les prêts hypothécaires accordés par le Fonds de garantie à l'EREN ont été remboursés en effectuant un emprunt global pour l'immobilier de CHF 2'600'000.- sur les marchés financiers. Il en résultera à terme courant 2020 un désendettement de CHF 200'000.-. Les actifs du « Fonds de garantie » ont ainsi permis le versement de CHF 2'056'857.- à la caisse de pensions Prévoyance.ne pour sa recapitalisation et son changement de primauté, ainsi que la création d'un fonds affecté de CHF 1'029'803.-. Notre institution s'en sort bien dans cette question de recapitalisation, grâce au Fonds de garantie.

En raison des éléments extraordinaires de l'année 2019, les réserves et fonds affectés ont augmenté de CHF 2'233'000.-, ce qui est important. Bien que totalement hypothétique, le montant de la réserve pour événements spéciaux permettrait par exemple de couvrir les charges d'une année entière.

Le compte de résultat et le tableau d'évolution en page 4 nous montrent que l'érosion des rentrées de contributions ecclésiastiques se poursuit. Pour 2019, cela représente une diminution de CHF 145'000.- par rapport aux comptes 2018. Bien que le résultat de l'année soit proche de l'équilibre, c'est un fait que le modèle de financement par la contribution ecclésiastique ne fonctionne plus comme par le passé. La dégradation de la contribution ecclésiastique est aussi en lien avec la baisse du nombre de personnes se déclarant réformées. Les réformés eux-

mêmes voient-ils encore un sens dans leur versement ? Alors même que les services et accompagnements offerts par les collaborateurs de l'EREN et des bénévoles sont de grande qualité, reconnaissons-nous qu'ils le sont, en sommes-nous fiers et le communiquons-t-on de manière appropriée ?

Au niveau financier, notre Église a bénéficié cette année de deux éléments extraordinaires : 1 legs de presque CHF 580'000.- et le solde des actifs du fonds de garantie, dissout durant l'année, de CHF 1'060'000.-. La plus grande partie de ces montants ont été attribués aux réserves, en vue de dépenses ou d'investissements futurs. Seuls CHF 130'000.- sur les 1'640'000.- embellissent donc le résultat de l'exercice 2019.

La variation sur la provision sur débiteurs et comptes courants entraîne aussi une amélioration du résultat de CHF 104'000.-. Cette variation provient de la réévaluation du poste des débiteurs douteux, dont le calcul en 2018 tenait compte des recettes à venir du Fonds de garantie. Cette manière de procéder a gonflé ce poste de manière un peu artificielle et pas absolument nécessaire et a péjoré le résultat 2018. On retrouve donc le montant en plus sur 2019.

Dans son ensemble, la CEG relève que les charges d'exploitation sont bien maîtrisées. Au niveau des charges de personnel, comme prévu au budget 2019, le tableau 2016-2020 déploie son plein effet. Il n'en demeure pas moins que les montants réels sont 5.3% en-dessous du budget, soit la coquette somme de CHF 356'000.-. Ce « gain » par rapport au budget est lié à des vacances de postes ou à des postes non repourvus. A ce titre, la CEG s'étonne que le secrétariat général soit surchargé à la suite de la baisse de ses effectifs des dernières années et qu'en parallèle un poste vacant à 50%, prévu au tableau des postes, n'ait pas été repourvu en son sein durant l'année 2019. C'est réellement dommage et regrettable !

Le poste des « Remplacement » dans la rubrique « Ressources humaines et formation », en page 8, a retenu notre attention : La diminution des postes en paroisse a pour conséquence une augmentation des remplacements lorsqu'un ministre est absent. Il ne peut en effet plus être remplacé par un collègue en place et un remplaçant doit être engagé. La CEG s'est interrogée sur le fait que certaines familles demandent un intervenant particulier pour un acte ecclésiastique, qu'il faut payer spécialement, alors qu'un ministre de la paroisse, d'ores et déjà rémunéré, pourrait le faire. Ces situations devraient être étudiées pour mieux appréhender leur impact sur les finances de notre église. Enfin, nous rappelons que le poste des « Remplacements » comprend aussi une part de postes en surquota qui n'ont pas forcément été employés à des remplacements. Le chiffre de ce poste comptable n'est donc pas à interpréter directement comme des remplacements. Comme nous l'avons déjà signalé l'année dernière, nous préconisons de ne comptabiliser que les coûts réels de remplacement sous ce poste comptable.

La gestion financière de la refonte de l'identité visuelle de notre église a aussi interrogé la CEG. Il est en effet difficile de savoir ce qu'a coûté ce projet, puisque les coûts se sont étalés sur plusieurs années et figurent sous plusieurs rubriques comptables différentes. Nous demandons que de tels projets soient à l'avenir mieux circonscrits et présentés clairement.

Au niveau des produits et charges hors exploitation, les marchés financiers ont repris de la vigueur et ont rattrapé les pertes de valeurs de CHF 147'000.- subies en 2018. Il en résulte une plus-value sur les titres de CHF 315'518.- qui a été intégralement attribuée à la réserve pour risques de cours.

Le résultat des immeubles contribue de manière importante à l'équilibre comptable de notre institution. Cette année, c'est un bénéfice de CHF 1'066'000.- qui est enregistré dans les comptes des immobilisations corporelles, dont 100'000.- proviennent de la vente de la cure de La Côte-aux-Fées, le reste ayant été attribués aux réserves.

Le résultat d'exploitation avant imputation aux réserves présente un bénéfice de CHF 521'000.-. L'amélioration de ce résultat par rapport au budget 2019 provient pour grande partie des deux

produits extraordinaires pour un montant de CHF 1'640'000.-, mais aussi par des charges de personnel moins élevées que prévu (-CHF 356'000.-), la variation de la provision sur débiteurs douteux de CHF 104'000.-, et de presque CHF 200'000.- de moins sur les autres charges d'exploitation. Après comptabilisation des résultats hors exploitation (financier et immobiliers), le résultat est encore plus important. L'exercice 2019 a permis de constituer des réserves et des fonds affectés de CHF 2'233'000.- et de présenter ainsi un léger déficit d'exercice de CHF 22'091.-. C'est loin d'être mauvais, c'est même bien, quand bien même l'évolution de la contribution ecclésiastique reste un important sujet de préoccupation. L'écart entre le budget et les comptes, même sans les produits extraordinaires, reste toutefois important. La CEG recommande à nouveau de changer la manière de concevoir le budget pour que le Synode puisse prendre des décisions sur des bases collant mieux à la réalité.

Pour terminer, nous souhaitons remercier le Conseil synodal et le secrétariat général pour la bonne tenue des comptes et recommandons l'adoption des comptes 2019.

Discussion sur l'entrée en matière

**M. David Allisson**, paroisse du Val-de-Travers, en son nom propre

Je suis étonné d'entendre qu'un célébrant sollicité par la famille soit payé en plus de son traitement régulier.

**M. Christian Miaz**, président du Conseil synodal

Je précise que les célébrants concernés sont des retraités, et non pas des actifs.

**M. Jacques Péter**, conseiller synodal

En lien avec l'intervention de la CEG, j'ai quelques compléments d'information. Je rappelle que pour la présentation du budget 2020, nous avons déjà tenu compte d'un budget plus proche de la réalité. Il est judicieux que les éléments du budget soient le plus proche de la réalité, ce qui n'était pas le cas jusqu'à maintenant, les postes du tableau des postes étant budgétés à 100%, même s'il y avait des vacances de postes.

Un autre élément concerne les frais divers. Un processus est en cours pour les clarifier. Dès le budget 2021, il est indispensable que les projets importants soient budgétés de manière claire, même si les projets se déroulent sur plusieurs années et donc plusieurs budgets. Il est important de savoir ce que coûte un projet dans sa totalité. Par exemple, l'identité visuelle, d'après nos informations, a coûté CHF 66'000.- dans son ensemble ; c'est un chiffre qui peut paraître important, mais renseignement pris, c'est une somme convenable pour un tel changement.

Finalement concernant les immeubles, c'est toujours une grande question. Merci à nos prédécesseurs qui ont, à un moment donné, dit qu'il fallait changer la politique immobilière et vendre un certain nombre d'immeubles avec l'objectif de soutenir l'équivalent de sept postes, soit que cela rapporte 1 million par année. Cet objectif, intéressant, a été atteint. Mais attention à l'arbre qui cache la forêt, car aujourd'hui, en sortant de nos immeubles 1 million pour l'injecter dans le compte courant, nous n'avons pas la capacité d'avoir un fonds de rénovation pour nos immeubles. Le jour où il y a quelque chose d'important sur plusieurs immeubles en même temps, cela va directement impacter le compte courant. Une analyse, relativement compliquée, est en cours car nous aimerions être sûr que, pour ces prochaines années, l'argent que nous prenons de nos immeubles pour l'injecter dans le compte courant ne porte pas à conséquence, si on a des frais importants pour l'un de nos immeubles.

❖ Vote sur l'entrée en matière : acceptée à l'unanimité

Discussion de détail

**La présidente** tourne les pages des compte de résultat et bilan les unes après les autres.

**M. Julien von Allmen**, au nom de la paroisse des Hautes Joux

P.9, paroisse de langue allemande, pour quelle raison les frais divers ont-ils été mal budgété ?

**M. Jacques Péter**, conseiller synodal

Il n'y a que ceux qui ne font rien qui ne se trompent jamais. Effectivement ce chiffre a échappé aux différents relecteurs du budget 2019. Mais j'en profite pour rappeler au Synode, que lors de la dissolution de la paroisse de langue allemande, en tant que structure, de l'argent a été mis sur un compte et l'entièreté des frais, traitements et charges est pris dans la réserve créée pour cela à l'époque. Cela n'excuse pas l'erreur mais c'est important de rappeler que ces CHF 50'000.- sont pris dans un fonds qui a été créé au profit des paroissiens de langue allemande pour les activités qui leur sont destinées.

### Résolution

**Le Synode accepte les Compte de résultat et Bilan 2019 et en donne décharge au Conseil synodal.**

- ❖ Vote sur la résolution : acceptée à l'unanimité
- ❖ Vote d'ensemble : accepté à l'unanimité

## **5. Rapport n°3 du Conseil synodal : Évaluation des missions et organisation des Services cantonaux**

**Mme Anne Kaufmann**, rapporteure

Madame la présidente Esther Berger, Mesdames et Messieurs les députés,  
Mesdames et Messieurs,

Le rapport n° 3 du Conseil synodal est sous nos yeux, à la page 12.

- En 2018, le Synode accepte une modification de la structure des Services cantonaux
- 2020, et c'est aujourd'hui, le Conseil synodal vous présente une évaluation des Services cantonaux avec une présentation d'une nouvelle organisation.

Soutenir l'émergence des changements dû aux nouveaux défis sociétaux est une priorité qui nous a conduit tout au long de ce travail et qui a abouti à la présentation de cette journée du Synode.

1. L'historique des missions est résumé des pages 12 à 14.

Au préalable, rappelons que la mission principale de ce service, à l'instar des autres services de l'EREN, est de témoigner de la présence du Christ en paroles et en actes.

2. Aujourd'hui, en 2020, à la page 14 du rapport.

Comment analyser la juste répartition des missions au sein de tel ou tel secteur ? Cinq critères nous ont permis de déterminer de la pertinence ou non de telle ou telle mission.

Un critère repose sur deux axes : son domaine spécifique et sa mission.

Un exemple : l'aumônerie de la Chrysalide répond actuellement aux cinq critères. La Chrysalide est reconnue d'intérêt public, elle est liée à un partenariat global avec d'autres Églises, l'œcuménisme est présent, elle a sa spécificité propre et le financement est largement, voire intégralement, soutenu par un financement externe.

Un 2<sup>ème</sup> exemple : l'aumônerie en EMS va devoir subir une redéfinition dans les temps qui viennent car les cinq critères ne sont pas tout à fait atteints. Cependant, la pertinence de continuer dans les EMS n'est pas remise en cause.

Ces cinq critères nous ont permis de donner un certain cadre à notre analyse. Cependant, à l'analyse au travers des critères s'ajoute encore la difficulté de la réalité du terrain dû :

- Aux changements dans les institutions, par exemple la fermeture du site de Perreux
- Aux nombreux mouvements au sein des aumôniers et de leur responsable en raison de : retraite, maladie, réorientation, congé sabbatique ou autre.

3. Passons à l'organisation des Services cantonaux, à la p.16 du rapport.

Tout d'abord, un changement important est à signaler. Il apporte une distinction formelle, jusqu'à aujourd'hui encore inexistante.

Nous avons clairement séparé :

- Des services d'intérêt général pour la population neuchâteloise, axe santé et axe social, face extérieure de l'EREN et

- Des services transversaux à l'appui de l'ensemble des acteurs, face intérieure de l'EREN.

Pourquoi cette division ? Elle nous a aidé à mieux définir le cadre des Services cantonaux.

La face extérieure propose des services de terrain, l'ensemble des aumôneries au même titre que les paroisses.

La face intérieure propose quatre services transversaux : la formation, l'administration, les RH et Info-Com.

Pour la formation, le travail est encore en cours par un groupe du Conseil synodal. A la page 20, 1<sup>er</sup> paragraphe, vous trouvez les différents domaines qui touchent ce service interne. Lors du prochain Synode, en décembre, nous vous communiquerons le résultat de la nouvelle forme qui sera donnée au service de la formation.

Vous trouvez à la p.17, les explications concernant les services d'intérêt général à la population.

L'axe Santé et ses cinq aumôneries, à savoir dans les Hôpitaux de Neuchâtel, de Préfargier, de la Providence, des EMS et du Foyer handicap.

L'axe Social et ses six aumôneries, à savoir dans les écoles post-obligatoires, les institutions sociales, la communauté des sourds, les prisons et la rue, à la Chaux-de-Fonds et à Neuchâtel ainsi qu'à Req'EREN.

Pour chaque axe, un responsable, 60% pour la Santé et 40% pour le Social.

Le Conseil synodal a pris la décision de ne pas attendre le Synode d'aujourd'hui pour vous soumettre cette proposition vu l'urgence de remplacer la vacance du poste. La pandémie nous a ralenti en chargeant notre fonctionnement de multiples problèmes inédits et de plus la date du Synode du mois de juin a été déplacée à aujourd'hui.

Pour la responsabilité du poste Santé, vous trouvez en p.18, l'articulation en EPT de ce service au moyen des graphes en couleur. L'EPT total est de 6,45, avec une répartition en cinq lieux et domaines. Le Conseil synodal a le plaisir de vous annoncer l'engagement de Mme Patrizia Conforti.

Pour la responsabilité de l'axe Social, nous avons aussi le plaisir de vous annoncer l'engagement de Sébastien Berney. L'EPT totale est de 3,6, voir p. 19, la répartition du service en six secteurs. Son engagement va commencer en novembre 2020.

Pour les deux responsables, les enjeux actuels sont conséquents et importants. Soutenir les aumôniers dans leur travail, veiller à une bonne organisation sur le terrain, soigner le contact avec les Églises sœurs, soit l'Église catholique romaine et l'Église catholique chrétienne.

A la page 20 du rapport, nous pouvons lire, le rôle des responsables des services est comparable à celui d'agents de circulation qui sont au carrefour entre le Conseil synodal, les aumôniers sur le terrain, les partenaires ecclésiaux et civils formant ainsi une unité politique déterminée.

Une réflexion encore : Quelle est notre mission à nous tous, Conseil synodal, Synode, responsables de Services, aumôniers ? La visibilité des Églises n'est visible que si nous nous tournons vers l'extérieur par une présence de qualité, par des aumôniers de valeur sur le terrain et soutenu par des professionnels disponibles et compétents. Services de Santé et service Social, aux côtés des Services des Conseillers de paroisses, du catéchisme, de l'Info-Com et de la formation.

Le Conseil synodal vous informe de l'évaluation des missions et de la nouvelle organisation des Services cantonaux au travers de ce rapport. Les décisions prises ne sont pas gravées dans le marbre. Elles ont été prises dans un esprit constructif tout en veillant à ne jamais cesser de les évaluer encore et encore pour préparer demain.

Le Conseil synodal a la joie de vous présenter : Mme Patrizia Conforti et M. Sébastien Berney. Accueillons-les au sein de l'EREN dans leur nouvelle tâche par un chaleureux applaudissement.

**Mme Martine Schlaeppy**, au nom de la paroisse de la Côte

Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil synodal, Mesdames et Messieurs les députés, le Conseil de paroisse de la Côte, dans sa séance de préparation du Synode du 18 août dernier, a salué l'effort fourni par le groupe de travail pour nous présenter un rapport dont les enjeux sont complexes et ardu. Le rappel historique des décisions par le passé ainsi que le portrait des services cantonaux nous ont aidé à entrer dans ce rapport. Nous avons apprécié la cohérence et le développement des deux axes, Santé et Social, du premier carré à la page 16. Par contre nous sommes peu satisfaits du deuxième carré, toujours à la page 16, et nous aurions apprécié un contenu aussi détaillé que celui du premier carré.

Nous partageons les préoccupations de l'avis du service de formation. Nous sommes conscients du défi énorme de la restructuration d'un tel service, d'autant plus que, de par sa mission, il se trouve directement confronté au témoignage de l'Église en perte de vitesse dans une société de plus en plus indifférente à la foi chrétienne (voir les graphiques et statistiques du paysage religieux dans le processus EREN2023). Et pourtant, semer des graines au travers de la formation, de la catéchèse, constitue un axe fort qui permet justement à l'Église de témoigner de l'évangile en parole et en acte. Ce service qui touche aux préoccupations de la relève de la nouvelle génération, ne devrait-il pas être renforcé, redéfini au lieu d'être déplacé dans des services transversaux ? Notre crainte est que le service de formation devienne un parent pauvre et perde tout simplement le contact avec le terrain qu'il a le souci d'appuyer.

Quant à Terre Nouvelle, nous nous sommes interrogés sur le sort qui lui est réservé.

Pour finir nous avons trouvé que le critère d'intérêt général prévale sur la question forte et nécessaire de l'annonce de l'évangile. Nous avons regretté que le maintien ou non d'un service cantonal repose sur la quantité des critères à remplir et non sur la pertinence de l'annonce et du témoignage de l'évangile.

**M. Frédéric Jakob**, au nom de la paroisse de la BARC

De cette évolution et organisation assez rapide et souple, ce qu'on avait déjà vécu en 2018, la paroisse de la BARC a vivement apprécié ce rapport, utile, clair et « scientifique ».

La redéfinition du Service Formation demande encore à être clarifiée dans son nouvel axe transversal.

La suite de l'analyse des postes des services cantonaux est vivement attendue lors d'un prochain synode.

Les paroisses et particulièrement les bénévoles (en tout cas à la BARC) demandent maintenant une meilleure stabilité de la structure et du personnel professionnel engagé dans ces services.

Par exemple :

- pour la promotion du bénévolat
- pour les groupes Terre Nouvelle
- pour les visiteurs bénévoles dans les homes, dans les quartiers, etc.

Le peuple de l'Église est foncièrement bénévole, il a besoin que les services professionnels d'Église soient prioritairement attentifs, transversalement, à ses besoins.

**Mme Véronique Frutschi-Mascher**, au nom de la paroisse la Chaux-de-Fonds, puis en son nom propre

Le rapport a été apprécié par le Conseil de paroisse, avec toutes les analyses.

En mon nom personnel, j'aimerais relever deux points au niveau des critères. C'est très bien d'avoir fait cette analyse systématique avec ces cinq critères. Mais j'ai deux remarques : pour certains sujets il y a peu de critères, mais peut-être est-ce aussi possible de faire des démarches pour augmenter le nombre de critères, tels que trouver des partenariats, trouver des financements.

Au niveau des critères eux-mêmes, par exemple le no 4, on peut aussi penser qu'il y a peut-être d'autres personnes qui assument cela, mais selon le domaine, c'est peut-être nous qui sommes le plus à même de répondre à ces besoins. Il peut avoir donc aussi un certain développement au niveau des critères.

**M. David Allisson**, paroisse du Val-de-Travers, en son nom propre

Mon regard sur ce rapport va dans le sens des deux précédentes interventions et je me suis surpris à souhaiter davantage de formalisme lié à ce souhait de stabiliser la situation des services cantonaux. J'aimerais bien voir les adaptations réglementaires qui correspondent à cette organisation des services de manière à ce qu'au fur et à mesure qu'on reprenne les éléments et les modifications du règlement général notamment, on puisse autant que possible se rapprocher de la situation actuelle de la vie de l'EREN, pour passer à l'étape suivante. Là on est en train de sauter une étape par rapport à des décisions qui ont été prises et qui n'ont pas été formalisées dans le règlement, sur la décision de 2018, et puis on change cette décision. Je trouve qu'on est un peu flottant par rapport à cette situation. Tout à l'heure je demanderai formellement l'adaptation réglementaire correspondant à cette nouvelle situation des services cantonaux.

**Mme Christine Landry**, paroisse du Joran, en son nom propre

Ce qui m'a manqué dans les critères allant d'un à cinq, c'est au fond une espèce de chapeau sur la mission globale de notre Église, qui est, comme cela a déjà été dit, la pertinence de l'annonce de l'évangile. J'entends bien qu'on doit passer à un moment donné, pour la concrétisation, par des critères qui sont en lien avec notre quotidien de terre à terre. Pour ce qui est reconnu d'intérêt public, est-ce qu'on doit s'adapter aux besoins de la société dans ce qu'elle a de moins bon ? Je préférerais qu'on aille vers quelque chose, sans parler de prosélytisme, de l'annonce pertinente de l'évangile et où est-ce que c'est nécessaire. Et que les moyens qu'on se donne soient adaptés à cette mission-là, et non pas de nous demander ce qui est faisable en fonction de nos finances et de nos forces. C'est aussi une question importante mais qui vient en deuxième position.

**Mme Miriam Schneberger**, paroisse de Val-de-Ruz, en son nom propre

Les critères énoncés s'appliquent bien pour les axes santé et social, qui sont la face externe de l'Église. Par contre il faut trouver d'autres critères pour les services qui correspondent à la face interne de l'Église, dont le service de formation.

**M. Julien von Allmen**, paroisse des Hautes Joux, en son nom propre

Ce qui vient d'être dit par Mme Landry concernant le service public est quelque chose que je partage complètement, et qui mérite d'être creusé pour la suite, afin de toujours avoir une pertinence à nos yeux et aux yeux des gens qui se sentent concernés par la foi et le christianisme.

**Mme Catherine Bosshard**, paroisse de Neuchâtel, en son nom propre

J'ai deux questions. A la page 15, il est parlé d'un projet pilote à l'EMS de la Sombaille ; peut-on savoir ce que c'est car dans le rapport il est souvent parlé de projets sans rien de concret alors que là il semble qu'il y ait quelque chose de concret ?

Et par rapport à Terre Nouvelle qui n'entre pas dans les cinq critères, il semble qu'il y aura une redéfinition ? Mais ça serait vraiment dommage que Terre Nouvelle disparaisse.

**M. Yves Bourquin**, conseiller synodal

Merci pour ces questions et l'intérêt pour ce rapport. Je vais répondre aux questions concernant les critères. Quand on a le nez dans le guidon, on oublie parfois l'essentiel. Il est évident que tout ce qui sous-tend notre réflexion sur les critères est le chapeau dont a parlé la députée Christine Landry, c'est-à-dire le cœur de notre mission : l'annonce de l'évangile. Nous sommes face à un problème important : tout paraît essentiel et néanmoins il faut faire des choix.

Toutes les aumôneries, toutes nos insertions dans le terreau neuchâtelois pour annoncer l'évangile nous semblent essentielles, et que néanmoins il faut, par faute de moyen, établir des éléments pour s'en sortir et pour pondérer.

Les critères ne sont que des critères, et un critère peut être quantitatif mais également qualitatif. Comme vous l'avez vu dans ce rapport, il n'y a pas d'énonciation du qualitatif des critères. Dans certaines missions, certainement qu'un critère aura une prévalence beaucoup plus importante qu'une autre notamment si l'on voit que pour la société neuchâteloise et pour sa santé spirituelle c'est extrêmement important que l'EREN soit là, à cet endroit, par rapport à d'autres. Cela veut dire que ces critères ne sont qu'un guide, une marche à suivre pour pouvoir analyser les

situations. Il n'y a aucun automatisme si des choix doivent être faits. Chaque situation, peut-être délicate que nous aurons à traiter dans l'avenir, mais peut-être pas parce que peut-être que la santé ira encore longtemps dans notre institution, dans nos services cantonaux, et bien c'est juste pour nous guider.

Les critères ont été pensés beaucoup plus sur ce qui est de l'ordre des missions sur le terrain neuchâtelois attribuées aux services cantonaux. Effectivement ils s'appliquent mal pour le service formation. Ce sont vraiment nos insertions dans le terrain de l'Église qui sont pondérées ainsi.

Concernant la Sombaille, lors du dernier Synode lorsque nous parlions des EMS, il y a eu un petit récapitulatif sur la manière dont l'aumônerie des EMS voulait se déployer en trois étages :

1. plus simple : l'EMS ne souhaite pas spécialement avoir une aumônerie à l'intérieur de son institution. Dans ce cas-là, l'EREN se positionne et offre peut-être quelque chose de très léger.

2. classique : l'EMS n'a pas particulièrement envie de faire un partenariat avec l'EREN pour avoir une aumônerie développée mais il n'est pas opposé à la présence des Églises dans son institution et qui attend donc l'option de base offerte par les Églises, et c'est ce qui se passe dans beaucoup d'EMS actuellement, c'est-à-dire la présence d'un aumônier et la célébration de cultes et messes selon un principe dont je vous fais grâce.

3. partenariat : l'EMS souhaite avoir un partenariat défini avec l'EREN. Dans ce cas-là, nous nous démarquons de notre partenariat œcuménique pour offrir une prestation réformée. Il y a eu un projet pilote de ce genre de partenariat à la Sombaille. Une première convention de partenariat a été établie, le cas d'école. D'autres sont en ce moment en train d'être travaillées.

#### **M. Christian Miaz**, président du Conseil synodal

Une précision concernant le 3<sup>e</sup> niveau, le partenariat avec une convention. Cela veut dire que la présence de l'aumônier est différente, il est intégré dans l'équipe, il a une place reconnue différente, un peu comme à la Chrysalide, c'est l'exemple le plus proche.

#### **M. David Allisson**, paroisse du Val-de-Travers, en son nom propre

Concernant les présences avec les différents niveaux, une chose m'a frappé en discutant avec les personnes impliquées : c'est la difficulté à joindre les intentions entre les EMS et l'aumônerie. L'aumônerie a souvent l'ambition de participer aux soins dans la dimension spirituelle mais l'EMS la considère plutôt comme un élément d'animation pour les résidents. Que faire en tant qu'Église quand notre ambition ne rejoint pas la disponibilité du partenaire ? Parfois cela crée des difficultés, voire des conflits entre la manière dont l'aumônerie aimerait être reçue et comment elle est perçue par le partenaire.

#### **M. Yves Bourquin**, conseiller synodal

Le constat est le même de notre côté. Tout est question d'ajustement. Chaque situation dans les EMS est différente. Les EMS entre eux ne font pas partie des mêmes faïtières, et certaines faïtières soutiennent plus fortement que d'autres le partenariat avec en tout cas une réflexion spirituelle à l'intérieur des établissements, et donc le lien avec les Églises. Cela rejoint le cœur de la définition du rôle du responsable des secteurs de ces services cantonaux, tel un agent de circulation. Si dans chaque situation il faut un ajustement particulier, d'une part cela conforte assez clairement l'idée qu'il faut établir des partenariats, même s'ils sont très légers, mais au moins s'être mis d'accord de ce qu'on fait dans une institution. Et si c'est très léger, on doit aussi accepter de notre côté que si nous ne respectons pas cela, c'est de l'intrusion. Et d'autre part heureusement il y a l'exemple inverse qui permet un bon dialogue, une valorisation beaucoup plus directe de notre travail, et aussi la possibilité d'être plus souple et fluctuant dans l'offre que l'on donne avec ces conventions de partenariat, qui sont, comme Christian l'a rappelé, proches de celles de la Chrysalide.

#### **Mme Alice Duport**, conseillère synodale

Je vais essayer de répondre à un certain nombre de questions, surtout concernant le service de formation dont je suis la référente et même un peu la responsable par intérim, en attendant que le poste de responsable soit repourvu.

Mais avant de parler du service de formation, j'aimerais juste compléter ce que vient de dire Yves Bourquin. Il s'est créé une plateforme d'aumôniers qui réfléchit à la définition ce que c'est qu'une

aumônerie et un accompagnement spirituel aujourd'hui. C'est un travail toujours en cours. Les définitions changent, les mots changent, et nous avons constamment à nous reposer la question de la spécificité de notre engagement de professant chrétien aujourd'hui dans le monde dans lequel nous sommes et dans les services cantonaux. Quelle est notre spécificité, comment nous nous adaptons et comment nous évoluons.

Je vais répondre à la question : Est-ce qu'on pourrait enfin stabiliser les services cantonaux et les professionnels engagés ? Je crois que le travail présenté dans ce rapport, c'est justement la volonté de stabiliser les services cantonaux en leur donnant une cohérence. En définissant les axes santé, social et formation, nous avons essayé de clarifier à la fois les domaines de compétences et les responsabilités des responsables, Patrizia Conforti et Sébastien Berney, qui vont avoir aussi ce travail de cohérence et de stabilisation. Nous allons vers le mieux. Concernant l'inscription dans le règlement général, nous avons dit que cela n'est pas gravé dans le marbre, mais nous espérons quand même une pérennité de ce que nous vous présentons aujourd'hui, mais peut-être faut-il encore attendre un petit peu avant de le graver dans le marbre réglementaire.

Le service de formation ne satisfait personne, et moi la première. Le Conseil synodal a choisi de saisir l'opportunité de vacances de postes pour complètement redéfinir la mission du service de formation. Certains postes ne bougent pas, comme la catéchèse (le souci de la transmission aux plus jeunes : le poste catéchèse enfance et le poste formation des moniteurs de catéchisme) et pour l'instant Terre Nouvelle est aussi intégré dans ce service de formation. Mais là aussi, Terre Nouvelle devra être redéfini pour être au plus près des besoins, aujourd'hui de l'EREN, en matière d'animation du suivi Terre Nouvelle.

Les postes suivants sont vacants : 20% EPT aux explorations théologiques qui dépend d'un partenariat avec les Bernois. La formation théologique se donne essentiellement à Sornetan. Carmen Burkhalter a arrêté son travail, le poste est vacant, et nous sommes en dialogue avec nos partenaires bernois pour savoir si nous allons continuer de travailler avec eux ou si nous avons envie d'autre chose pour ce 20% de poste. Le processus est en cours.

Le 2<sup>e</sup> poste vacant : 20% EPT promotion du bénévolat, qui est revenu du service de développement communautaire au service de formation. La question se pose maintenant de savoir la pertinence de ce poste tel qu'il est, qui a passé d'un 50% à un 20% car certains petits bouts ont été répartis dans d'autres services cantonaux pour la formation spécifique des besoins de ces services. Que signifie animation du bénévolat, promotion du bénévolat, formation bénévole ? Quels sont les besoins de l'EREN maintenant ?

Avec 10% EPT de responsable de ce service, nous avons au total à disposition 50% EPT.

La solution de facilité serait de repourvoir des bouts de poste. Nous voulons profiter des semaines, des mois devant nous pour redéfinir ce service de formation. Quels sont les besoins aujourd'hui des laïcs engagés dans l'Église ? Quelle est la formation qu'un service de formation peut offrir de façon globale, en partenariat avec les Bernois ou pas ? Voilà pourquoi ce rapport-ci est encore très flou car on ne peut pas encore en dire plus.

Nous sommes preneurs d'entendre ce que les paroisses souhaitent, en terme de formation théologie, biblique, spirituelle, leadership, prise de responsabilité, visiteurs, etc.

**Mme Esther Berger**, présidente du Synode

L'appel est lancé aux paroisses de faire savoir quels sont les besoins.

**M. David Allisson**, paroisse du Val-de-Travers, en son nom propre

Il y a un point sur lequel je me sens en difficulté, ou en tout cas dans lequel je suis en recherche dans mon activité pastorale, c'est : qu'est-ce qu'on a à offrir comme aide, appui, formation, pas seulement pour la prise de responsabilité dans l'institution, mais aussi comme chrétien réformé pour assumer son autonomie globalement dans le monde actuel. C'est un peu une formation de base à la vie chrétienne et je suis à la recherche d'un langage par rapport à point-là. Comment être chrétien dans le monde d'aujourd'hui. Cela ne s'adresse pas seulement aux personnes qui prennent des responsabilités dans l'Église, mais à tout croyant, toute personne qui se sent concernée par cette dimension.

**Mme Martine Schlaeppy**, au nom de la paroisse de la Côte  
Notre prédicateur laïc Daniel Roux trouve regrettable de ne pas pouvoir avoir une formation continue pour les prédicateurs laïcs. Il en a déjà fait la demande et trouve important d'être suivi.

❖ Vote sur l'entrée en matière : accepté à l'unanimité

Discussion de détail

**M. David Allisson**, paroisse du Val-de-Travers, en son nom propre  
Je vais proposer un amendement lorsqu'on discutera des résolutions.

**Mme Catherine Bosshard**, au nom de la paroisse de Neuchâtel  
P.18-19 : Le Conseil paroissial s'est posé la question de savoir si la balance est juste entre le nombre de personnes que les chefs de service ont sous leur casquette par rapport au travail des modérateurs. Il semble qu'il n'y a pas beaucoup de postes, donc pas beaucoup de personnes, alors faut-il vraiment un responsable, par rapport à des modérateurs qui sont responsables de 3,4,5 ministres dans les paroisses ?

**Mme Anne Kaufmann**, conseillère synodale  
La responsabilité du service santé est un 60%. La personne est responsable de RHNE, Préfargier, foyer handicap, la Providence et des EMS, avec dans chaque aumônerie plusieurs personnes. Cela fait cinq entités différentes avec différents aumôniers.

**M. Christian Miaz**, président du Conseil synodal  
La responsabilité des responsables est différente de celle des modérateurs. Il y a un lien avec le Conseil synodal, des préparations de dossiers, des mises en contact avec les différentes institutions et tout un travail prospectif qui sont attendus des responsables de ces deux services. Si on prend l'exemple de l'asile, il y a toute la coordination avec l'EERS et également avec les Romands. Ce n'est pas simplement se retrouver avec les permanents des aumôneries. Il y a des dimensions stratégiques et politiques dans la manière de prendre contact avec les différentes institutions. Le Conseil synodal veut mettre l'accent là-dessus, c'est-à-dire que le responsable n'est pas simplement quelqu'un qui est au Faubourg de l'Hôpital 24, mais quelqu'un qui a des liens avec chacune des institutions et également au niveau des partenaires civils et ecclésiastiques (au niveau local et suisse). On ne peut donc pas comparer un responsable avec un modérateur sur l'impact de son travail.

### Résolution 1

**Le Synode prend acte de l'évaluation des missions des Services cantonaux et classe la résolution 180-E.**

❖ Vote sur la résolution 1 : acceptée avec 1 abstention

### Résolution 2

**Le Synode prend acte du nouveau dispositif 2020 de l'organisation des Services cantonaux.**

❖ Vote sur la résolution 2 : acceptée à l'unanimité

**M. David Allisson**, paroisse du Val-de-Travers, en son nom propre  
Entre le covid, le report de la session, la préparation et le manque de rencontre en paroisse, c'est en mon nom propre que je propose cette résolution.

### Résolution supplémentaire

**Le Synode charge le Conseil synodal de lui présenter en décembre 2020 un rapport sur les changements réglementaires impliqués par la réorganisation des Services cantonaux.**

J'ai entendu que le Conseil synodal annonce pour décembre un rapport qui va finaliser ce projet et développer un petit peu les détails de cette présentation qui nous est faite aujourd'hui, notamment en ce qui concerne le service de formation. Je me suis posé quelques questions sur la manière d'assumer la responsabilité de ce service de formation. Jusqu'à maintenant, les responsables des services cantonaux à 50% puis 80% puis aujourd'hui 100% incluaient la responsabilité du service de formation. J'ai donc cru comprendre qu'on devait s'attendre encore à une augmentation de poste pour assumer cette responsabilité des services cantonaux et j'aimerais en savoir formellement un peu plus, et c'est pour cela que je propose au Synode de demander formellement au Conseil synodal de signaler dans le règlement comment s'articule cette organisation des services cantonaux.

**M. Yves Bourquin**, conseiller synodal

A terme il est bien que ces changements apparaissent dans le règlement général, donc sur ce point-là, le Conseil synodal est d'accord avec la résolution. Maintenant, comme il a été dit, il y a encore un travail du Conseil synodal à faire vraiment sur le secteur formation. Il serait honnêtement dommage de faire les changements réglementaires qui concernent deux des secteurs des services cantonaux, soit social et santé et pas celui de la formation qui doit encore être travaillé dans un avenir proche.

Dans le règlement général, il est en effet dit que tout changement réglementaire sur le règlement général doit faire l'objet d'un rapport au Synode. Sur l'interprétation de ces textes, il est vrai que quand il y a unité de matière, on pourrait éventuellement mettre à la fin d'un rapport sur les services cantonaux : Le Conseil synodal fait les changements nécessaires. Mais quelque part, le Conseil synodal doit amener un rapport dans lequel il montre clairement au Synode les changements qui ont été faits. Ce qui est néanmoins aussi un travail et on aimerait que ces changements, s'ils sont faits, soient justes et pérennes, dans le sens de la volonté du Synode dans la stabilité.

A titre personnel, ce qui me dérange dans cette résolution, c'est le délai. Pour moi, décembre 2020, c'est le délai espéré par le Conseil synodal pour l'analyse du service formation. Et si on l'oblige également à faire les changements réglementaires pour ce même délai, cela veut dire qu'on fait les changements réglementaires sans avoir l'aval du Synode, parce que le rapport sur le service de formation n'aura pas été validé par le Synode, ou juste quelques minutes avant la validation de l'autre rapport. Donc le Conseil synodal serait obligé de préparer les changements réglementaires, qui demandent quand même finesse et doigté dans le vocabulaire et dans la concision des termes vu que nous parlons du changement du règlement, ceci sans avoir la certitude que le Synode va dans la même direction.

Nous sommes dans une concertation, nous sommes quatre à avoir travaillé sur ce rapport, en collégialité, mais en ce qui me concerne je suis mal à l'aise avec le délai.

**M. David Allisson**, paroisse du Val-de-Travers, en son nom propre

Je me suis laissé enthousiasmé par l'annonce d'un rapport en décembre 2020 sur le service formation et j'ai changé le délai que j'avais griffonné dans mon brouillon et je le mets à décembre 2020 pour rejoindre les intentions du Conseil synodal. Ma première idée était un délai fixé à juin 2021. Je veux bien changer cet élément dans la résolution que je propose.

**Le Conseil synodal** fait sienne cette résolution.

**Résolution 3**

**Le Synode charge le Conseil synodal de lui présenter en juin 2021 un rapport sur les changements réglementaires impliqués par la réorganisation des Services cantonaux.**

❖ Vote sur la résolution 3 : 33 oui et 4 abstentions

**La présidente du Synode** s'étonne qu'il y ait des abstentions alors qu'il n'y a pas eu de débat sur cette résolution et propose aux personnes qui se sont abstenues de donner, ou pas, leurs raisons tout à l'heure dans l'intimité des couloirs à Yves Bourquin ou elle-même.

**M. Pascal Wurz**, paroisse des Hautes Joux, en son nom propre

Je n'arrive tout simplement pas à apprécier le délai, est-il suffisant, nécessaire ?

❖ Vote d'ensemble : accepté à l'unanimité

## 6. Questions des députés et réponses du Conseil synodal

Question de la paroisse de La BARC : **Nouvelle identité visuelle de l'EREN**

Le lancement de la nouvelle identité visuelle a été reporté au 1<sup>er</sup> janvier 2021. Nous pourrions encore le reporter de quelques mois. Pourquoi ? Parce que nous trouvons indispensable, particulièrement pour le grand public, que ce visuel soit relié à un événement, un changement, une nouvelle orientation, bref que quelque chose de plus consistant et de plus marquant que la conférence de presse se passe qui justifie un tel changement et une telle dépense. Qu'a prévu le Conseil synodal ?

**Mme Clémentine Miéville**, conseillère synodale

Le coronavirus a fait son œuvre. Le Conseil synodal a donc dû déplacer le lancement de la nouvelle identité visuelle. Pour ce faire, il nous fallait une date qui soit ni trop loin ni trop proche. Il fallait que la crise passe, mais on ne pouvait pas non plus préjuger de l'évolution sanitaire. Donc le premier janvier a été retenu, par rapport au 21 septembre initial. Nous avons prévu une sympathique petite activité en extérieur pour faire le lancement de la nouvelle identité visuelle, et vous comprendrez bien qu'un premier janvier, ce n'est pas tout à fait possible de mettre tout le monde dehors. En raison du coronavirus, ce n'est pas non plus possible de mettre tout le monde dans une grande salle. Finalement, le premier janvier, c'est très peu de temps après le Synode de décembre donc l'événement auquel pourrait être lié la nouvelle identité visuelle pourrait être les changements qui se seront passés au Synode de décembre.

**M. Frédéric Jakob**, au nom de la paroisse de La BARC

Je me fais le porte-parole de laïcs qui étaient à la séance d'information, de laïcs dans le marketing, dans des entreprises qui disaient que le message autour de cette nouvelle identité n'est pas très clair. C'est important que cela soit visible à l'interne de l'Église et aussi à l'externe, par exemple lors d'un événement cantonal, comme un culte cantonal, ou alors un véritable changement structurel. Il nous semble donc que le planning n'est pas très bon mais l'identité visuelle est là.

**M. Adrien Bridel**, conseiller synodal

Je propose d'accepter les raisons de ma collègue parce que la seule autre date que nous pourrions vous proposer est le 3 janvier, en commémoration du 3 janvier 1521, date de la réception par Luther de son excommunication pontificale. On peut donc difficilement faire mieux.

## 7. Pétitions, propositions et motions éventuelles des Conseils paroissiaux et des membres du Synode

## 8. Présentation du processus EREN2023 et discussion animée par le Conseil synodal

**La présidente du Synode** informe que cette discussion va être menée par le Conseil synodal car elle n'est pas un débat synodal au sens du règlement. Il n'y aura pas de décisions prises. Le rapport décisionnel sera présenté en décembre 2020.

Je profite de parler de décembre 2020 pour vous donner quelques informations. Comme vous le savez, le poste de président du Conseil synodal a été mis au concours. Nous avons reçu une candidature qui a été reconnue valable et valide, c'est-à-dire un pasteur reconnu par l'EREN, unique candidat, soit Yves Bourquin. Son élection aura lieu au Synode de décembre. Le Bureau du Synode se propose déjà de rencontrer Yves Bourquin pour un entretien approfondi sur les conditions et différentes questions que le Bureau ou Yves se pose. Ensuite, en octobre ou novembre, nous proposerons une rencontre en soirée pour les députés et les membres de

l'EREN pour venir entendre et poser des questions à Yves par rapport à sa vision de la présidence du Conseil synodal.

**M. David Allisson**, paroisse du Val-de-Travers, en son nom propre

Merci pour cette information qui était attendue. J'ai eu l'occasion de vivre plusieurs successions de présidents du Conseil synodal et j'ai quelque part dans ma mémoire le souvenir que cela ne se passe pas comme pour une postulation. En l'occurrence une annonce a été mise avec un délai de réponse et maintenant le délai est échu. J'avais entendu une fois que quelqu'un pourrait avoir le culot de se présenter lors du Synode électif lui-même et proposer sa candidature. Est-ce bien le cas réglementairement ? Est-ce qu'il y a encore cette possibilité pour d'éventuel candidat ou candidate qui sortirait du bois ?

**La présidente du Synode** répond que formellement, réglementairement, il lui semble que cette possibilité demeure. Si le Bureau du Synode a souhaité mettre une limite de candidature au 21 août, c'est qu'il ne veut pas se retrouver dans la même situation qu'en 2013 où un pasteur non issu de l'EREN s'est présenté et où la commission de consécration a été mise devant le fait accompli. Elle a dû impérativement le rencontrer en sachant qu'il postulait pour le poste de président du Conseil synodal. Le Bureau du Synode a souhaité laisser un peu de marge à la commission de consécration pour rencontrer un éventuel candidat à agréger au corps pastoral neuchâtelois. Voilà l'explication pour le délai de postulation au 21 août. Mais effectivement formellement le règlement n'interdit pas la présence d'un éventuel candidat le matin même du Synode.

**M. Pierre Laurent Dakouri**, paroisse La Chaux-de-Fonds, en son nom propre

Je pense que dès l'instant où on a mis une date butoir pour les candidatures, et que cette date est échue, on n'est pas obligé d'accepter de futures candidatures.

**La présidente du Synode** répond que le poste de président du Conseil synodal est un poste qui figure au tableau des postes de l'EREN et qui donc est soumis à candidature, avec une règle qui est celle de n'importe quelle postulation avec une date limite, etc. Mais en même temps, ce poste est un poste de président qui entre dans le domaine de l'exécutif de l'Église, et dans ce cadre-là, normalement toute proposition est valable jusqu'au début du Synode. Si la candidature arrive à 8h02, elle n'est plus valable, mais si elle arrive à 7h58, elle est valable.

**M. Antoine Leuenberger**, paroisse de Val-de-Ruz, en son nom propre

Si j'ai bien compris, le poste de président est réservé à un pasteur, consacré ou agrégé par l'EREN.

**La présidente du Synode** répond par l'affirmative. Elle cède maintenant la parole au Conseil synodal pour la présentation du processus EREN2023.

### **Présentation du processus EREN2023**

**M. Christian Miaz**, président du Conseil synodal

Mesdames, Messieurs, chères amies et amis,

Le Conseil synodal se réjouit de vous présenter le fruit de sa réflexion. Ce temps de présentation et de partage a été imaginé de la manière suivante :

- I. Présentation
- II. Espace donné pour les réactions et les questions
- III. Espace paroles avec les sujets principaux
- IV. Distribution d'un questionnaire d'appréciation individuelle

La présentation comprendra trois parties :

1. Une introduction par le président du Conseil synodal
2. Une présentation du principe de réalité par le conseiller synodal Adrien Bridel
3. Une présentation des changements et bénéfices attendus par le Conseil synodal par le conseiller synodal Yves Bourquin

EREN2023, un projet qui se métamorphose en processus : pourquoi ?

Le Conseil a reçu le rapport du groupe de travail EREN2023. Ce groupe avait été mis en place en janvier 2018 et a remis son rapport en août 2019. Depuis le début de l'année, suite à la nouvelle législature et aux changements dans le Conseil, celui-ci s'est mis en route. Il a fait une analyse du rapport et des réactions qu'il a entendue de la part des participantes et participants des journées synodales de mars 2019. De cette analyse est sorti un changement important : Le Conseil ne présente plus un projet, mais un processus.

En effet, un projet a un terme et par conséquent met une certaine pression avec une échéance contraignante. Dans l'analyse du Conseil synodal, il est apparu que le projet pouvait manquer de souplesse pour une institution telle que l'EREN, alors que le processus permet cette souplesse. Il n'y a plus de date butoir. Les changements peuvent se faire au rythme des paroisses. L'objectif du Conseil synodal est de faire adhérer les paroisses à leur rythme, sans une échéance contraignante. Mais les mutualisations des activités et des moyens ne se feront pas de manière désordonnées. Elles seront discutées et décidées en Synode.

Le processus est comme le dernier pilier d'un triptyque en cours de finalisation par le Synode. Ce triptyque s'inscrit dans la vision d'une Église joyeuse, dynamique et souple validée par le Synode en décembre 2017.

Le volet central est constitué des 12 principes. Ils ont été élaboré afin de donner un fondement ecclésiologique à la réflexion fondamentale sur les missions et la structure de l'EREN voulue au départ dans le projet EREN2023.

Ces principes rappellent les origines de l'Église, son fondement = Jésus-Christ, son enracinement = Église ancienne et Églises issues de la Réforme, son être Église = communauté de prière, de partage et d'espérance rassemblée autour du Christ ; une institution collaborant au bien de la population neuchâteloise, son action d'Église = témoigner de l'Évangile en paroles et en actes, la responsabilité de tous les membres en collaboration avec les permanents salariés ; les liens avec les autres Églises chrétiennes / les religions / la société civile ; son adaptation, au sens de se laisser réformer par l'action du Saint-Esprit, et enfin la définition de qualité de membre comme une auto déclaration de l'individu. Ce volet donne les couleurs de la joie spirituelle et existentielle qui animent l'EREN. Ce volet est source de joie pour les membres de l'Église car leur joie vient de leur Seigneur Jésus le Christ.

Une des volets latéraux est l'évangélisation. En décembre 2015, le Synode avait décidé de passer en mode évangélisation. Sur ce volet sont dessinés les actions et les engagements possibles aujourd'hui et demain. Le Synode avait chargé le Conseil synodal d'éveiller chez les acteurs de l'EREN, par les moyens qu'il jugera nécessaires, le plus de participation possible autour du but "Passons en mode évangélisation" (résolution 174-N), à savoir une Église résiliente sachant être réactive et proactive avec la petitesse qui la caractérise aujourd'hui. Sur ce volet, des couleurs fortes dynamisent les actions de l'EREN.

Enfin le dernier volet latéral est celui de la structure. Il s'agit maintenant au Synode de dessiner ce volet. La vision du Conseil synodal est une structure souple permettant de donner des outils à l'EREN afin que celle-ci puisse soutenir les actions et les engagements de ses membres. L'évangélisation, le témoignage, la vie communautaire et liturgique sont possibles si des espaces de créativité et d'adaptation sont dégagés.

Les trois volets forment un tout : le triptyque de l'EREN pour les années à venir.

Ainsi le processus s'enracine dans les 12 principes. Le processus soutient l'évangélisation. Le sens du processus EREN2023 : permettre à l'EREN d'accomplir sa mission d'être témoin de Jésus-Christ dans le monde. Il s'agit de regarder avec confiance l'avenir, sans tomber pour autant dans l'illusion. Il faut tenir compte du principe de réalité. La réalité de l'appartenance religieuse et confessionnelle en Suisse et en terre neuchâteloise. C'est le conseiller synodal Adrien Bridel qui va vous le rappeler. Ensuite le conseiller synodal Yves Bourquin vous présentera les changements et les bénéfices que le Conseil synodal espère et attend du processus EREN2023.

**M. Adrien Bridel**, conseiller synodal

Mesdames, Messieurs, chers frères et sœurs en Christ, Je dois vous rappeler le principe de réalité. Je vais m'appuyer sur les graphiques des statistiques qui se trouvent entre les pages 35 et 39 du fascicule. Dans le fascicule, il y a deux points centraux auxquels j'en ajouterai un

troisième pour cette présentation plus un petit bonus qui est dans l'annexe, en guise de conclusion. Les graphiques que nous avons choisis de vous montrer nous apprennent trois choses essentielles sur la réalité de notre Église aujourd'hui.

Premièrement, la baisse du nombre de nos membres. De 2010 à 2018, nous passons de 35'000 à 27'000 membres. Le deuxième graphique nous montre une évolution de 25% à 18% de réformés dans la population neuchâteloise pour la même période.

Je vais paraphraser M. Thomas Facchinetti qui a cité ce matin John Locke. Pour parler des réformés, il a cité John Locke et de ceux qui suivent Genève. Il fut un temps où Genève était synonyme de réformé. Or nous voyons aujourd'hui que les Genevois ont passé la barre critique des 10%. Nous avons donc un premier aspect ici qui est la baisse de nos membres.

Le deuxième aspect, qui est présent dans les graphiques, est celui de l'émergence d'un nouveau groupe, quelque chose qui nous met en présence d'un défi assez particulier. Ce nouveau groupe est celui des "sans religion". Mais on voit que "sans religion" ne veut pas forcément dire "sans spiritualité".

Le troisième aspect, qui ne figure pas dans les graphiques proposés, c'est la tranche d'âge à partir de laquelle la diminution commence à se cautériser. Cette tranche d'âge se situe aux environs de la septantaine. Le défi est donc les personnes qui précèdent la septantaine, là où l'hémorragie est la plus sévère.

Pour terminer sur ce principe réalité, je vous invite à regarder le graphique de la page 39 qui montre également la baisse de l'un des bastions de notre "business", c'est-à-dire les célébrations des mariages, des baptêmes et des services funèbres. Nous vous proposerons de réfléchir sur ce sujet tout à l'heure. Merci de votre attention.

#### **M. Yves Bourquin**, conseiller synodal

Est-ce que vous connaissez ce petit jeu ? Cela s'appelle un taquin. Comme taquiner, c'est taquin. Le but de ce jeu est de remettre les chiffres dans un certain ordre, selon l'envie. Alors maintenant on va se donner une consigne : imaginer que notre mission est de remettre les pièces dans l'ordre le plus vite possible, top chrono. Pour y parvenir, il y a deux solutions, dont l'une est extrême : je vais aller chercher un tournevis plat et faire levier d'un coup pour faire sortir toutes les pièces et le plus vite possible remonter le jeu dans l'ordre. Ce n'est pas de la triche si la consigne est de remettre les chiffres dans l'ordre le plus vite possible. Je connais certaines personnes qui font cela avec certains rubik's cubes ; c'est beaucoup plus rapide. Revenons au taquin. Toute rapide que puisse être cette solution, il y a de fortes chances qu'elle abîme le jeu ou carrément le détruise. Ce n'est donc pas forcément une solution à conseiller sauf si votre vie en dépend ou que vous vous appelez Alexandre Le Grand et préférez trancher les nœuds au moyen d'une épée plutôt que les dénouer patiemment.

Vous l'avez donc compris, l'autre solution est d'essayer de jouer dans les règles en déplaçant les unes après les autres les pièces de ce petit puzzle. Petit à petit on va découvrir quelques trucs et astuces qui vont nous encourager, qui vont nous mettre en mouvement et qui vont nous dire que bientôt le résultat sera là. Déplacer les chiffres à bon escient jusqu'à ce que, ô miracle, tout vienne en ordre. Figurez-vous que le processus EREN2023, proposé par le Conseil synodal, n'est rien d'autre qu'un magnifique, géant et passionnant jeu de taquin.

La solution radicale aurait bien sûr été de tout préparer sur papier puis à une date "x", balayer l'ancien et mettre en place monolithiquement le nouveau système ; c'est ce qu'on appelle la révolution et parfois c'est sanglant. Nous risquerions par-là de provoquer une onde d'indignation, nombres d'incompréhension, de blessures et j'en passe. Bref, nous risquerions de casser le jeu, comme avec le tournevis. Ce n'est pas ce que propose le Conseil synodal et s'il fait ce choix, je vous rassure, ce n'est pas parce qu'il a peur de la tâche, mais c'est parce qu'il a justement envie de jouer le jeu avec les règles.

Le Conseil synodal aimerait donc que toute l'Église entre dans ce processus et s'amuse à trouver des solutions, plutôt qu'à voir des problèmes, et à résoudre tous ensemble, petit à petit, le casse-tête géant qui nous est proposé, avec fair-play et bonne volonté.

Cette image pourrait sous-entendre donc que le Conseil synodal considère l'Église comme étant complètement en désordre. Ce n'est, je crois, pas le cas. Le Conseil synodal considère, au contraire, que l'Église est saine et que son cadre est bon ; c'est-à-dire que le jeu n'est pas déjà cassé. Le jeu est encore là et on peut y jouer. Il y a aussi des bons chiffres pour jouer ; ils ne vont pas dans tous les sens, il y a une cohérence globale dans notre mission, dans le cadre. Pour

jouer, il faut qu'il y ait de la cohérence, il faut qu'il y ait des chiffres. Pour le Conseil synodal, le processus EREN2023 est surtout une question d'ajustements, de mises en lien et de réseaux. Nous sommes absolument persuadés que l'Église a tout ce qu'il faut pour apporter sa mission, et le cœur de sa mission décrit dans les 12 principes, au monde actuel. Il n'est pas question de déroger à notre mission, donc au cadre de notre jeu également. Mais c'est vrai, il faut dire ce qu'il est, il y a des pièces qui doivent être réajustées, remises en ordre. Et ces pièces sont toujours en lien avec d'autres pièces, comme dans le jeu de taquin où pour mettre dans l'ordre, il faut d'abord s'éloigner de l'ordre pour ensuite replacer. Toute comparaison bien sûr a ses limites, mais disons que simplement l'EREN est, dans un certain sens, un beau casse-tête avec des centaines de pièces qui ont aussi des grandeurs différentes.

Alors en fait, pour jouer au jeu d'EREN2023, quels sont les principes de base ? Il y en a trois.

Le premier, c'est un mot qui va ressortir le plus souvent, c'est de favoriser toujours et constamment les mutualisations. Vous l'aurez compris en lisant le rapport, le maître mot du processus EREN2023, c'est la mutualisation. On pourrait dire que c'est à la fois le but et la règle du jeu. Mais qu'entend-on fondamentalement par-là ? Et bien pas beaucoup plus que la définition qu'en donne le dictionnaire : c'est à la fois répartir solidairement et mettre en commun. EREN2023 est donc un processus qui consiste à mettre ensemble, et se mettre ensemble peut prendre des formes très diverses selon les terrains, selon les missions. Ce sera de la collaboration, du partage, ce pourrait être des tournus, des partenariats, de l'entraide, du soutien, voire même parfois des mots qu'on aime moins dans l'EREN et qui font un peu peur, des centralisations, des cantonalisations, des fusions ou des délégations. Vous voyez que dans le champ sémantique de tous ces mots, il y a la définition profonde de se mettre ensemble pour accomplir une mission commune. Mais pourquoi mutualiser ? Simplement pour multiplier l'impact, la portée de nos actions. Nous restons dans les chiffres. Le premier but de mutualiser, c'est de multiplier. En multipliant, nous valorisons, nous rendons visible. Mais il y a aussi le corollaire, on mutualise pour diviser, pas pour nous diviser les uns des autres, mais pour diviser les charges, pour se répartir le travail et aussi résoudre des problèmes concrets. Ranger ce qui doit être rangé dans notre institution. L'objectif de tout cela est de libérer de l'espace. S'il y a une chose que le Conseil synodal a entendu, et qui se vérifie dans de multiples lieux, c'est qu'il semble que l'EREN manque d'espace ; d'espace pour la créativité, d'espace pour des projets innovants qui sont vraiment quelque chose de souhaité dans notre institution. L'espace aussi de répondre à de nouveaux lieux de société, de nouveaux besoins. La machine prend une énergie trop grande par rapport à la mission et il faut peut-être trouver le moyen de réduire cette machinerie, si je peux l'appeler comme ça, pour libérer l'espace. Il y a des quantités d'exemples qui surgissent avec des problèmes ; nous avons entendu certains foyers catéchétiques qui sont trop grands par rapport aux nombres d'inscrits, nous avons également entendu des contraintes au niveau de l'immobilier, des bâtiments, de certaines charges dans les Conseils paroissiaux. Ces exemples sont donnés comme lieux d'attention pour dire où doit travailler le jeu d'EREN2023. Mise en commun et regroupement dans tout ce que l'on peut faire, c'est le but de notre jeu de taquin. Et c'est avec cette première règle que nous voulons, avec vous, jouer et agencer ce jeu.

La deuxième règle est de ne pas prendre le tournevis et dégommer notre Église. Nous ne voulons pas prendre le burin, le marteau et exploser notre jeu en morceaux pour arriver à nos fins. Non, c'est pièce après pièce que nous bougeons les choses jusqu'à ce que le dessin que nous voulons atteindre surgisse enfin. Il surgira certainement d'un coup. Parfois il y aura des tentatives infructueuses, des essais, comme au jeu, et nous devrons bouger d'autres pièces avant de pouvoir toucher la pièce que nous voulions initialement toucher. Il faudra se mettre d'accord sur les stratégies, laisser la sagacité des esprits agir et l'intelligence de nos membres, de nos responsables, de nos conseillers, de nos députés et de nos ministres sera sollicitée.

Enfin, dernière règle de ce jeu : le jeu doit tenir son cap et rester attractif. Le Conseil synodal a décidé, et c'est son rôle, d'être le maître du jeu. Il va l'être en rappelant constamment, d'une part les règles, mais aussi l'objectif, le but, et en étant à l'écoute de ceux qui sont sur le terrain et qui réaliseront concrètement cet objectif d'EREN2023. Nous parlons d'une réforme de l'Église qui vise, je vous l'ai dit, à donner de l'espace et de la souplesse pour de nouvelles sources de créativité. Cette réforme doit se faire pour nous tous et avec nous tous, car nous avons tous comme point commun d'aimer notre Église. Le Conseil synodal sera donc derrière vous, avec l'objectif non pas de surveiller, mais de veiller sur, pour que les choses s'accomplissent. Nous veillerons donc et nous passerons vous voir régulièrement pour faire le point ; quand je dis

"vous", c'est toutes les instances de l'EREN. Quant au cadre temporel, le Conseil synodal espère vivement que les principaux objectifs du processus pourront être visibles en 2025. Cinq ans pour changer un système et le rendre, selon notre dicton, joyeux, dynamique et souple. Voilà l'aventure dans laquelle le Conseil synodal souhaite vous emmener. Il espère que vous vous prendrez à ce jeu et que vous en verrez, en imagination déjà, les bénéfices possibles. Et que cela constituera pour vous un élan, une motivation, un enthousiasme. Alors jouons, mutualisons et laissons EREN2023 taquiner notre curiosité.

**Mme Clémentine Miéville**, conseillère synodale

Après ces présentations, la parole vous est donnée pour des questions et des réactions. En fonction du potentiel immense volume de questions et de réactions que le projet pourrait susciter, je vous propose de travailler en deux temps. Nous prendrons tout d'abord les questions et réactions de manière générale, soit sur le projet soit sur les présentations. En deuxième temps, nous prendrons des questions plus ciblées. La parole vous est donnée.

**M. Antoine Leuenberger**, paroisse de Val-de-Ruz, en son nom propre

Les paroisses ont déjà fait des mutualisations entre elles depuis un certain temps et n'ont pas attendu que cela vienne de Neuchâtel. Par exemple le Val-de-Ruz travaille, au niveau des jeunes, avec La Chau-de-Fonds. Cela s'est décidé entre les deux paroisses.

**M. Yves Bourquin**, conseiller synodal

J'ai l'immense chance de faire également partie d'une paroisse qui, depuis des années, réalise une mutualisation avec sa voisine, La BARC. Évidemment, c'est la preuve quelque part que l'EREN a trouvé des solutions concrètes à ses problèmes.

Maintenant il n'y a pas de problème, au contraire, nous voulons valoriser cela et dire aux paroisses "Faites cela" car c'est une solution qui, non seulement est bonne, mais qui porte des fruits. Le catéchisme est l'exemple évident mais il y en a des quantités d'autres. On remarque qu'il existe encore, entre les paroisses, de grandes frontières. Parfois les paroissiens se demandent ce qui se passe dans la paroisse d'à côté, ou ne s'y intéressent pas. Alors que si géographiquement deux paroisses sont proches, il y aurait tout intérêt dans la communication, et c'est pour cela que la communication fait partie d'EREN2023, à informer où se passent des études bibliques, que telle paroisse en propose, que tout le monde est invité et accueilli, et cela, c'est de la mutualisation de plus haute volée.

Pour le catéchisme, ce sont généralement des pasteurs ou des animateurs qui ont décidé de fonctionner ainsi, ils se sont mis d'accord entre deux groupes et ont dit à leurs Conseils de paroisse qu'ils voulaient travailler ensemble, ayant moins de catéchumènes. Mais on veut aussi inverser la vapeur, dans le sens que ce ne soit pas toujours les problèmes qui nous incitent à faire des mutualisations, mais aussi une vraie direction. Cassons certaines frontières qui n'ont plus de raison d'être. Je ne suis pas en train de dire que les frontières paroissiales n'ont pas de raison d'être, ne vous méprenez pas, je dis juste qu'il faut faire des ponts et des liens. Après on verra jusqu'où les frontières s'amenuisent, jusqu'où elles diminuent. Et cela ce n'est que les mutualisations pour l'aspect des paroisses, mais il y a aussi les services cantonaux, avec nos partenaires.

**M. Julien von Allmen**, paroisse des Hautes Joux, en son nom propre

Par rapport à la mutualisation, à ce stade de l'échange, je ne vois pas pourquoi il faudrait que cela passe par le Synode et par des décisions. C'est plutôt chaque paroisse qui a à l'esprit ses activités et ce qu'elle pourrait partager avec d'autres. Je ne conçois pas qu'il soit nécessaire que le Synode dise que pour telle activité il faut mutualiser.

**M. Christian Miaz**, président du Conseil synodal

La mutualisation, ce n'est pas simplement mettre des activités ensemble, c'est aussi de savoir quel est l'objectif. L'objectif de la mutualisation est aussi de donner des moyens, d'adapter les moyens que l'on a. Sinon on pourrait simplement attendre que chacune des paroisses fasse une mise en commun des activités qu'elle souhaite mutualiser.

La mutualisation doit permettre, comme gain, de dégager du temps pour un travail différent, pour l'évangélisation. Ce n'est pas seulement une mise en commun des activités, mais c'est dégager de l'espace pour retrouver la mission fondamentale de chacun des organes.

**Mme Solange Platz**, paroisse de La BARC, en son nom propre

Je comprends bien l'idée de mutualisation, mais comment est-ce que cela répond au problème du fait qu'il y a de moins en moins de gens qui viennent à l'église ? Je comprends bien que cela répond au problème de l'Église actuellement, des gens qui sont déjà là. Mais que fait-on des gens qui ne sont pas là, ou plus là ou pas encore là ? L'évangélisation, je ne comprends pas très bien comment ?

**M. Yves Bourquin**, conseiller synodal

C'est difficile à comprendre parce que la question posée est l'objectif presque final.

A titre personnel, pour le moment nos activités régulières en paroisse et dans l'administration donnent peu d'espace pour justement aller rencontrer d'autres personnes. Si par hasard émergeait un besoin dans l'EREN, actuellement nous n'aurions pas forcément de forces immédiates à mettre à disposition. Dans ma conception de ce processus, il est d'abord très important de donner une juste place, un juste équilibre à la mission normale, routinière traditionnelle de l'Église pour pouvoir avoir un vrai secteur d'espace pour du développement de projet en lien avec les besoins de la société actuelle. Et c'est cet espace dégagé qui devra être dicté par les principes de "Passons en mode évangélisation" qui donnent quelques "graines" de comment l'Église veut se présenter dans son témoignage à la société neuchâteloise aujourd'hui. La chambre d'un enfant a beaucoup de désordre, toute proportion gardée car je ne suis pas en train de dire que l'Église a beaucoup de désordre, mais pour qu'il puisse jouer à d'autres jeux il faut ranger, aménager un espace. Pour le moment, on a des jeux à disposition mais ils remplissent toute la chambre.

**M. Jacques Péter**, conseiller synodal

Lâcher prise, sommes-nous prêts à lâcher prise ? Nous avons une mission en tant qu'Église, mais est-ce qu'on doit la faire au niveau local, régional, cantonal ou suisse ? Nous avons pris un certain nombre de petites habitudes, qui fait qu'on veut tout faire. C'est cela la mutualisation. Nous n'allons pas augmenter clairement nos forces aujourd'hui donc nous devons en dégager, nous réorganiser, pour avoir des nouvelles forces pour autres choses.

A l'extrême, c'est ma vision des choses et pas celle du Conseil synodal, si nous allons vers une mutualisation bien faite, dans l'idée que toutes les tâches support (administratif, immeuble, secrétariat) peuvent être faites de manière communautaire (communautaire ne veut pas dire cantonal), quel pourcentage de force nous dégageons pour pouvoir nous consacrer sur le terrain, à la réalité de la mission de l'Église ? Il est clair que si nous allons dans cette direction, nous changeons fondamentalement la mission des paroisses et des centres cantonaux. Nous aurons des paroisses qui n'auront plus qu'une tâche super importante et qui ne peut pas être centralisée, c'est la présence de l'Église corps du Christ sur le terrain.

**M. Hyonou Paik**, paroisse de la Côte, en son nom propre

J'ai toujours du mal à comprendre ce que c'est la mutualisation. Une participante à une soirée de préparation m'a éclairé en faisant la distinction entre une synergie et une mutualisation. Tout ce qu'on avait présenté comme exemple de mutualisation était en fait une synergie. Par exemple, lorsque deux paroisses se mettent ensemble pour faire le KT et avoir ainsi un groupe plus conséquent, plus dynamique et le travail est plus agréable, c'est une synergie.

Pour en revenir au jeu de taquin, en lien avec ce principe de réalité, on a l'impression qu'on nous demande de rêver le cadre et non pas simplement réorganiser à l'intérieur de ce jeu qu'on a actuellement. On nous demande de regarder la situation actuelle, de casser le cadre et réduire l'intérieur.

Quand on parle des exemples de mutualisation, ce sont souvent des activités mises en synergie, ces activités ont été réaménagées mais le cadre n'est pas réduit. Les énergies mises dans ces activités peuvent même augmenter parce qu'il y a plus de réunions, plus d'organisation, plus d'investissement donc au lieu de dégager du temps, on l'augmente.

J'ai donc du mal à comprendre ce que vous entendez par les mutualisations qui nous permettraient de dégager un nouveau terrain de jeu dans lequel nous pouvons nous investir.

**M. Christian Miaz**, président du Conseil synodal

Je vais faire un peu d'histoire. EREN 2003, nous sommes passés de 52 paroisses à 11 puis 9, avec le travail de mise en commun, de mutualisation des anciennes paroisses. Cela a permis de dégager du temps pour d'autres projets, avec par exemple la mutualisation du catéchisme.

Le processus EREN2023 va dans la même ligne. S'il n'y a pas de diminution dans l'immédiat, cela pourra changer à l'avenir car la demande du nombre de ministres ne sera plus la même pour chaque paroisse. Les paroisses n'auront plus besoin d'autant de ministres car des activités seront proposées pour plusieurs paroisses. Donc au lieu de changer de modèle, le Conseil synodal a décidé de faire un processus, soit de mettre en place la mutualisation, afin de pouvoir avancer et dégager du temps.

L'objectif de la mutualisation est de permettre à notre Église de s'adapter face à la réalité, sans avoir de structure qui la bloque dans ce changement. C'est pareil à ce qui a été fait en 2003.

**Mme Armelle von Allmen**, paroisse des Hautes Joux, en son nom propre

Je réagis sur le mot "processus" qui est une très bonne chose ; c'est bien de rester en processus et de ne pas terminer un projet. C'est un élément très intéressant. J'ai bien compris le concept de mutualisation et je pense que la théorie est bonne, mais je me pose quelques questions sur la mise en pratique.

Le but est de dégager du temps et augmenter les forces. Cela m'amène à penser à "professionnalisation". Quand on cherche une Église joyeuse, dynamique et souple, je me demande si la professionnalisation est la meilleure réponse à apporter. À mon avis, la professionnalisation permet moins d'implication, c'est plus difficile pour les bénévoles de s'y retrouver. Il peut y avoir plus de bureaucratie, de rigidité. Le processus est une bonne chose, mais essayez de trouver des synergies avec du dynamisme, mais si c'est pour avoir quelqu'un qui vient ranger la chambre à la place de l'enfant, c'est dommage.

**M. Jacques Péter**, conseiller synodal

J'aimerais rappeler que nous ne sommes pas en train de dire que le processus EREN2023 sera de diminuer des postes. Le cadre en lui-même va rester le même.

Oui dans certains cas il y aura professionnalisation et il faudra effectivement se poser la question du pourquoi. A voir dans quelles situations on aura besoin de professionnels et dans quelles situations on aura besoin de bénévoles.

Je prends un exemple d'il y a une quinzaine d'années, qui a amené des tollés dans notre Église, mais je n'étais pas suffisamment impliqué au niveau cantonal pour savoir comment les choses se sont passées, c'est donc la fameuse décision de dire que les immeubles qui appartiennent à l'EREN, c'est terminé et ce n'est plus de la cogestion et d'interminables discussions entre le Conseil synodal et la paroisse, chacun devant payer la moitié des travaux de rénovation. La décision prise a été que tout ce qui appartient à l'EREN, c'est l'EREN qui s'en charge et les paroisses deviennent locataires.

Après le temps de réaction négative, les Conseils paroissiaux ont été soulagés de savoir que cette question-là était faite de manière centralisée.

Un autre exemple, dans combien de paroisse aujourd'hui le secrétariat et la comptabilité sont faits par des bénévoles ? L'évolution des contraintes a fait que les paroisses ont engagé des secrétaires et des comptables qu'elles payent. La question est de savoir si au lieu d'avoir neuf comptables payés, quelque chose pourrait être fait ensemble, avec un même programme informatique et une même manière de gérer les finances ? La même chose pour un certain nombre d'activités des secrétariats. À partir de là, on dégage du temps et de l'argent. Actuellement ces professionnels sont contrôlés par un Conseil paroissial, qui dans la majorité des cas, et c'est normal car ce n'est pas sa mission, n'a pas les compétences pour voir si la gestion financière est faite correctement. Mais il y a le risque de démobiliser les gens. L'idée de construire ensemble, c'est bel et bien pour ne pas devenir une Église de technocrates et que les laïques continuent de s'engager. C'est un processus qui est proposé, un processus difficile et le Conseil synodal a besoin d'être en dialogue avec le Synode, car à sept ou dix personnes il n'y a pas l'intelligence collective que l'on attend.

**Mme Catherine Bosshard**, paroisse de Neuchâtel, en son nom propre et au nom de la paroisse  
La paroisse a constaté que oui vous avez repris les immeubles mais vous avez vite externalisé toute la gestion des immeubles, qui n'est donc plus traitée par le secrétariat général. La question est donc de savoir si toutes les comptabilités sont reprises par le secrétariat général, n'y a-t-il pas un risque que cela soit également externalisé ? D'autre part, plus c'est centralisé, plus le pouvoir est centralisé. Est-ce que les paroisses pourront toujours décider comment elles veulent utiliser leurs moyens financiers si les comptabilités sont gérées par le secrétariat général ?

Petit à petit, le canton ne va-t-il pas devenir qu'une seule paroisse d'ici 10 ans, de vouloir tout rassembler au niveau des finances et des immeubles ?

Finalement, je ne suis pas sûre que les laïques bénévoles qui s'occupent de la location des locaux ou de la gestion financière des paroisses puissent dégager du temps pour faire de l'évangélisation. Ils donnent quelque chose à l'Église de par leur qualité de comptable, de secrétariat mais je ne suis pas certaine qu'ils puissent faire d'autres choses dans le cadre de l'Église. Il ne faut pas oublier la valeur des bénévoles qui aiment faire des actions concrètes et pratiques mais pas forcément de l'évangélisation.

**Mme Véronique Frutschi-Mascher**, paroisse La Chaux-de-Fonds, en son nom propre

Dans la présentation il a été parlé de révolution. Vu le contexte, avec d'énormes changements, on a besoin d'être sans arrêt en réforme et on a besoin d'une petite révolution. D'avoir changé de projet à processus permet cela mais sans la violence et la brusquerie. Grâce au processus, on prend le temps nécessaire pour cette révolution et pour trouver les justes manières de procéder.

On soulève les bonnes choses d'EREN 2003 mais on a aussi su apprendre des erreurs d'EREN 2003. C'était brusque et les paroisses n'avaient pas forcément envie de dire oui. A La Chaux-de-Fonds, on ressent encore maintenant quelques relents de 2003.

Je salue maintenant cette souplesse qu'on veut nous laisser. Par exemple dans notre paroisse, certaines choses qu'on avait externalisées par le passé, on se les est réappropriées, comme l'entretien des locaux. On avait confié cela à une entreprise mais cela ne répondait pas complètement à nos besoins. On a donc repris l'entretien en engageant quelqu'un de professionnel qui travaille selon nos besoins. On peut donc avoir quelque chose d'externalisé et selon les besoins, on peut le reprendre.

**M. Pierre-Laurent Dakouri**, paroisse La Chaux-de-Fonds, en son nom propre

La mutualisation est aussi le regroupement de différentes parties ayant un même intérêt, un ensemble de structures, c'est centraliser pour mieux gérer.

L'Église a fait beaucoup d'efforts depuis 1948 pour essayer de ne pas adopter une direction verticale mais plutôt horizontale, ce qui permet aux paroisses de gérer passablement de choses.

Vouloir centraliser ne risque-t-il pas de poser des problèmes sur le long terme ?

D'autre part, les structures doivent être solides pour supporter une mutualisation. Aujourd'hui le problème au sein de l'Église est que le nombre de membres diminue de manière vertigineuse. Il faut donc chercher à stopper l'hémorragie en allant vers les gens pour croître.

Il faut déjà renforcer les structures existantes au niveau des paroisses et faire des collaborations plutôt que des mutualisations. Dès que les structures sont bien solides dans les paroisses, on pourra, en 2023, mettre en place une structure parallèle pour fédérer tout ce que nous voulons dans les paroisses.

**Mme Christine Landry**, au nom de la paroisse du Joran

Nous sommes ravis qu'on passe d'un projet à un processus mais cela semble également poser un certain nombre de contraintes. Dans la première page explicative, il est écrit qu'à l'horizon 2025, plusieurs mutualisations d'activités seraient souhaitables. Est-ce que cela veut dire que le jeu de taquin sera terminé en 2025 ? Sur le plan cantonal ? Dans les paroisses ? Quel est le rythme de ce processus ?

A titre personnel, j'aimerais que le président du Conseil synodal explique ce qu'il entend par Église résiliente, explication qui pourrait donner un éclairage supplémentaire à tout ce processus. D'autre part j'ai un petit problème avec les chiffres de la population neuchâteloise à la page 35, car 146'000 ne correspond pas à la réalité de 2018 (selon Google : 177'964).

**M. Thierry Mulhbach**, paroisse La Chaux-de-Fonds, en son nom propre

Je me réjouis d'un processus qui nous donne une perspective et qui nous mobilise tout en nous rappelant la baisse constante des membres. Peut-être avons-nous à imaginer comment « gagner » de nouveaux membres, on appelle cela l'évangélisation. La mutualisation doit permettre non pas par exemple d'avoir cinq ministres qui s'occupent d'un groupe de catéchumènes de deux paroisses, mais un ministre de chaque paroisse qui s'occupe des catéchumènes et les trois, avec des laïques, peuvent développer des projets dans de nouveaux secteurs.

Nous sommes tous conscients que nous devons évangéliser pour gagner de nouveaux membres, mais l'évangélisation ne s'improvise pas. C'est un travail de fond et c'est un travail de formation. En tant que ministre et en tant que laïc, aller vers la population aujourd'hui qui est certes spirituelle mais qui n'est plus confessionnelle, cela demande de la finesse et une immense ouverture d'esprit. Ce n'est pas chercher à imposer un dogme ou une morale.

Gros accents de formation à mettre pour nous rendre capable d'aller vers ces personnes, comment rejoindre les gens là où ils sont. Cela demande de la force mais en même temps c'est joyeux et motivant. Cela nous fait sortir de notre zone de confort. Merci pour le processus, merci pour la mutualisation et merci d'être vigilant pour nous donner les moyens de nous former pour faire cette évangélisation que nous souhaitons, une évangélisation réformée, intelligente et dans le respect de l'autre.

**M. Yves Bourquin**, conseiller synodal

Merci pour tout ce que vous avez dit, et croyez bien que les thèmes que vous avez abordés sont aussi ceux qui préoccupent le Conseil synodal dans tout ce processus. Ce que vous avez vu jusqu'à présent, c'est le sommet de l'iceberg, mais les réflexions que vous posez sont les véritables enjeux qu'il y a derrière cette idée de processus.

Le processus, s'il est réussi, ne diminue pas le nombre des bénévoles dans l'Église, au contraire il les valorise et même les augmente. Il n'est pas question de priver un bénévole de quelque chose qu'il fait volontiers et qui est son violon d'Ingres.

On observe dans le bénévolat actuel deux types de bénévoles. Un type plus traditionnel qui est très enraciné à un terme local, parfois même seulement à un village ou si tout va bien une paroisse. Ces bénévoles sont très polyvalents, et cette polyvalence est extrêmement importante pour la mission diaconale de l'Église sur le terrain, l'accueil, le fait qu'on soit reçu dans le culte, et il faut soigner ces bénévoles dans ce processus.

Parallèlement, il s'est beaucoup développé ces derniers temps un bénévolat en lien avec une mission particulière (catéchisme, asile, terre nouvelle, etc.). Ces bénévoles ont un esprit de mutualisation, pour ne pas dire fondamentalement de centralisation, car leur action se centralise autour d'une activité. Ceci montre qu'il y a les deux aspects dans le processus. On ne devra jamais perdre l'enracinement local mais on devra aussi valoriser les foyers d'Église qui sont plus centralisés sur une activité, un but commun, qui généreront leurs propres bénévoles, menés ou pas par un professionnel.

J'aimerais vous rassurer en vous disant qu'il n'y a rien qui vous sera enfilé de force. Nous allons analyser des problèmes et des situations et avoir une clé pour les résoudre qui dit : et si on se met ensemble, voilà la clé, qui est-ce qu'on approche, comment est-ce qu'on fait. Il y a toutes sortes de conséquences pratiques (comptable, administrative, de foyer de bénévolat, de logo, etc), parce qu'on n'est plus un mais deux ou trois à s'être mis ensemble. On ne force rien tant que les choses fonctionnent, mais là où cela ne fonctionne plus, où on voit que quelque chose commence à être lourd, qu'il y a un problème dysfonctionnel, on propose une clé d'analyse, un but, une direction pour que les choses s'améliorent. Peut-être que dans 20 ans, quand on fera EREN2043, il n'y aura plus qu'une seule paroisse, mais il y aura eu au bas mot 40 Synodes pour arriver du point A au point B à une décision.

**M. Christian Miaz**, président du Conseil synodal

A quel niveau se trouve la mutualisation ? Le Synode devra aussi réfléchir à ce sujet. Nous ne voulons pas la mutualisation de toutes les activités de l'EREN. Le Synode doit donner certaines lignes et pas seulement attendre que les paroisses veuillent bien se mettre ensemble. C'est la

volonté d'une Église synodale, avec le Synode qui doit donner une direction. Nous ne sommes pas une Église presbytérienne.

Concernant l'Église résiliente, cela fait des années que je suis dans l'EREN et je ne vis que ça. En 2003, on avait fait le tour de toutes les paroisses et jamais je n'avais pensé que pour 2023, on allait devoir reprendre quelque chose de fondamental. Beaucoup de dossiers traités par le Synode depuis 2003 comprennent des éléments de mutualisation. Par exemple les centres cantonaux, devenus les services cantonaux, nous avons dû nous adapter à une réalité et trouver de nouvelles solutions. C'est cela la résilience, et toujours avec l'objectif d'être une Église témoin de Jésus Christ, le témoignage est le fondement de notre Église. On doit donc s'adapter aux différents terrains d'activités où on est présent. Notre présence n'est pas la même dans une paroisse que dans un hôpital. On doit s'adapter au milieu et avec qui on collabore. On a toujours vécu la résilience car on cherche constamment à s'adapter, en tant qu'institution au niveau financier, structurel et de l'engagement. Par contre ce qui est important c'est qu'aujourd'hui on peut se centrer, au niveau du Conseil paroissial, sur la mission d'être Église sur le terrain. En tant qu'Église synodale, on a à accompagner ce processus sur le terrain au niveau des paroisses.

**M. David Allisson**, paroisse du Val-de-Travers, en son nom propre

Je suis réjoui et je suis effrayé par ce processus EREN2023. Très réjoui et je remercie le Conseil synodal de proposer au Synode cet élément de processus qui met en mouvement, manifestement. On se dispute les prises de parole et les éléments sont reçus avec bienveillance, même avec les quelques craintes exprimées. Il me semble que ce processus se met en route et que nous apprécions de pouvoir y participer.

Une crainte très générale qui est issue de la manière de présenter avec le jeu du taquin. Dans mes souvenirs, je n'ai jamais réussi à y jouer sans utiliser le tournevis. En écoutant les précédentes interventions, je précise que les dimensions en mouvement du jeu ont un côté un peu effrayant, les données du jeu me paraissent en mouvement au moins aussi vite que le processus envisagé. Cela rejoint la question de la résilience car on se trouve en difficulté, et aussi les réflexions faites au niveau de l'évangélisation, car on envisage l'évangélisation comme une forme de développement autant numérique que financier. Alors que j'ai l'impression que tout ce qui nous est donné dans le contexte de principe réalité présenté au début de la présentation nous dit le contraire, soit une situation de diminution en ressources humaines et financières. Comment cela peut-il s'intégrer dans ce jeu de taquin qui va plutôt en diminuant avec des pièces qui ne vont plus trouver leur place ?

A la page 39, il est dit : " Depuis le Nouvel élan de vie en 1994, l'EREN, comme d'autres Églises cantonales, s'adapte aux ressources humaines et financières qui lui sont données". J'aimerais que, dans ce processus EREN2023, on complexifie encore cela en ajoutant les données sociologiques en plus des ressources humaines et financières. Cela pose problème de maintenir une structure qui devient trop grande par rapport à une population protestante qui diminue. Comme cela a été fait aujourd'hui, il faut mettre en avant cet élément de mission et travailler ces éléments liés à la résilience, aussi avec l'aspect que le monde change et la présence de l'Église dans ce monde s'exprime d'une autre manière.

**Mme Claire Humbert**, paroisse de Neuchâtel, en son nom propre

On a tendance à vivre en vase clos. Les bénévoles deviennent une denrée rare, comme dans toutes les associations. J'aime bien ce processus, mais on oublie la problématique de l'engagement de la population.

**M. Hyonou Paik**, paroisse de la Côte, en son nom propre

Dans mon souvenir, on a voté pour une résolution qui disait que le Synode fait sien le projet 2023. J'ai l'impression que la carotte est dans l'eau bouillante, et elle est bientôt cuite, et quelqu'un aujourd'hui augmente le volume du feu pour qu'elle soit cuite et devienne un processus. Mais on est toujours dans le projet 2023, jusqu'à aujourd'hui en tout cas. Un projet a cette force d'avoir un calendrier, un terme même si on n'arrive pas à ce qu'on aurait voulu au départ, mais on arrive à un terme et on met en place quelque chose. En ce qui concerne cette

transformation de projet en processus, cela risque d'avancer plus lentement avec un relâchement de la pression en fonction des défis qui se présentent.

**Mme Véronique Frutschi-Mascher**, paroisse La Chaux-de-Fonds, en son nom propre

On a parlé de mutualisation, en disant qu'on pourrait faire des essais, des tests. Du coup, j'ai une proposition en matière d'aumônerie, partir de la ville et aller à la campagne, au niveau des familles paysannes. Cela pourrait être un bon sujet de test, car ce ne serait pas une aumônerie cantonale cari il y a le besoin d'être bien ancré dans les paroisses, avec les personnes relais.

**M. Johann Robert**, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, en son nom propre

Je reviens sur le modèle d'Église qui sous-tend toute la réflexion. On réaffirme le rôle des paroisses et c'est ultra important, soit la vie spirituelle et communautaire.

Comment sont intégrées les communautés d'intérêt ou futures communautés d'intérêt dans ce processus ? On parle aussi de renforcement du Synode dans ce processus, mais comment est intégré le Synode dans ce processus et est-ce qu'il y aura une réflexion sur le fonctionnement et le rôle du Synode ? Est-ce que le fonctionnement actuel du Synode est vraiment une méthode joyeuse, souple et dynamique ?

Dans le rapport, il est parlé d'adhésion des membres, de participation, d'engagements, mais où et quand va figurer cette réflexion de savoir finalement qui est membre ? Est-ce que cette question va être remise sur le tapis ?

**M. Julien von Allmen**, paroisse des Hautes Joux, en son nom propre

Lorsqu'on a parlé de mutualisation en donnant par exemple les finances paroissiales, j'ai envie de dire que dans la paroisse des Hautes Joux on n'a pas de problème parce qu'on a quelqu'un qui fait très bien ce travail et ma réflexion est de dire qu'il faudra faire attention à ne pas mutualiser les problèmes. Là où ça marche, je trouverais dommage et contre-productif de mutualiser absolument pour toutes les paroisses.

Concernant le secrétariat paroissial, j'ai une petite expérience merveilleuse concernant le bénévolat. On a l'habitude de demander à des gens de plier les courriers, mais à cause de la pandémie, on ne pouvait pas les rassembler. On a donc téléphoné aux bénévoles pour leur demander s'ils étaient d'accord de plier les courriers chez eux, mais à la fin on a dû refuser des gens car ils voulaient tous plus que ce qu'on avait à leur proposer. C'est un service pour l'Église et il faut faire attention à ne pas mutualiser si cela va bien. J'espère donc que le Synode ne va pas décider de mutualiser de force pour les paroisses qui ne le veulent pas.

Concernant une aumônerie auprès des paysans, la paroisse des Hautes Joux avait proposé ce projet proposé il y a quelques années, quand on était en sur-quota. Ce projet est resté quelque part dans l'EREN, mais il me semble urgent de le reprendre.

**Sœur Pascale**, communauté de Grandchamp, en son nom propre

On a beaucoup parlé de témoigner de Jésus Christ puis d'aller à la rencontre de la soif spirituelle de nos contemporains. Mais sommes-nous déjà suffisamment attentifs à désaltérer notre propre soif et celle de nos proches ?

**M. Jacques Péter**, conseiller synodal

Je ne suis pas un littéraire, alors j'ai envie de dire que je mets peu d'importance entre mutualisation, synergie et fusion.

En tant que responsable des finances et de l'administration pour le Conseil synodal, j'aimerais qu'on puisse créer un cadre pour pouvoir soutenir les paroisses le jour où elles ont des problèmes. Je m'explique. Il y a deux ou trois ans, interpellation d'une paroisse, lors d'une rencontre des présidents, disant que c'est difficile pour elle de gérer les frais des ministres. Les RH ont répondu que, pour les paroisses qui le souhaitent, le service RH peut gérer les frais des ministres avec les salaires. D'autre part, certaines paroisses ont des secrétaires dont le salaire est géré par la caisse centrale, avec les questions d'assurances maladie, accident, etc. Quand on parle de finances, de secrétariat, c'est de dire que nous allons très certainement, de par la diminution de personnes à s'engager, vers une obligation de professionnaliser. Alors créons le cadre pour le jour où les paroisses ont des difficultés. Ce n'est pas pour dire que les paroisses n'ont pas la compétence ou qu'elles doivent absolument faire comme le secrétariat général, mais

c'est pour prévoir l'avenir. Un proverbe dit "Gouverner, c'est prévoir" et je pense que dans cette question des tâches supports, c'est plutôt dans cette direction qu'il serait judicieux d'aller, mais pour y arriver il faudra des groupes de travail, qui ne seront pas du Synode, mais des paroisses. Ces groupes diront les difficultés que les paroisses ont ou pourraient avoir et réfléchiront à comment il est possible de construire quelque chose de suffisamment souple, j'abandonne le joyeux et dynamique. Il faut se mettre ensemble pour créer quelque chose et l'input qui serait donné viendrait du Synode. Montrer, de la part du Synode, qu'il y a une volonté de prévoir ce genre de situation plutôt que le Conseil synodal se trouve devant des difficultés auxquelles les paroisses ne peuvent plus faire face, par usure.

**M. Christian Miaz**, président du Conseil synodal

Dans les 12 principes de l'EREN, la communauté est basée autour du partage, de la prière et de l'espérance. Les personnes s'auto déclarent réformées, qu'elles participent ou non. Si la communauté est accueillante et rayonne, les personnes ont envie de venir s'investir dans cette communauté. Tout comme il y a des centres d'intérêts particuliers sur des engagements diaconaux où certaines personnes ne viennent que pour ce type d'engagement. C'est la diversité de notre Église et on doit, chaque fois, travailler sur les deux aspects.

**M. Yves Bourquin**, conseiller synodal

Nous sommes déjà en train de jouer au jeu du taquin, nous déplaçons une pièce et cela en déplace une autre et on se rend bien compte de la complexité du sujet, de tout ce que cela remet en question, y compris sur l'aspect synodal, réglementaire de notre Église. Ce qui fait que la discussion elle-même donne réponse à une des premières questions qui a été posée, soit "Pourquoi le Synode est consulté déjà à ce moment-là ?" Et bien le Synode aura à un moment donné à donner des go et des no go à plusieurs directions qui seront présentées par le Conseil synodal. La question a été posée de savoir comment on va penser à une réforme, un renforcement du Synode. Le Synode aussi doit devenir un organe adapté à l'Église. Un pan de l'Église n'est pas représenté, et le but n'est pas d'augmenter ce pan. Nécessairement, on va devoir se poser la question de la représentation du Synode, de la composition de ses membres. Il y a aussi la question de la fréquence du Synode, est-ce que ces deux, ou trois, journées annuelles sont encore adaptées et correspondent à la réalité ? On va en parler avec vous et vous faire des propositions sur la manière dont on liste les problèmes et les solutions qu'on imagine. Concernant la question de savoir si le jeu sera terminé en 2025. La réponse ne va pas vous plaire. L'objectif pour 2025, comme je le comprends, c'est qu'on a compris les règles. Ce n'est pas tout à fait vrai, c'est-à-dire qu'on a fait les exemples nécessaires pour être sûrs qu'on a compris les règles.

**M. Christian Miaz**, président du Conseil synodal

Ce qui est ressorti des deux journées en mars, c'est clairement de garder le style démocratique de notre Église, c'est-à-dire une dimension synodale. Par contre ce qu'on peut se poser comme question sur le fonctionnement du Synode, c'est de savoir si la manière de présenter les rapports, la manière d'interagir est encore adaptée aujourd'hui. Mais sur le fonds, la manière démocratique de notre Église doit se poursuivre, d'une manière ou d'une autre.

**Mme Sarah Badertscher**, paroisse du Joran, en son nom propre

J'aimerais rebondir sur la question de savoir quand on aura compris les règles du jeu parce que j'ai besoin de clarification. Est-ce c'est la mutualisation qui a pour objectif 2025, ou est-ce toujours un va et vient entre mutualisation et espace libéré pour de nouvelles choses ? Je ne peux pas attendre encore je ne sais pas combien d'années pour dégager du temps. En tant que professionnelle, travaillant avec des bénévoles et à l'écoute de souhaits d'être Église autrement, j'ai besoin que cela puisse se faire tout bientôt.

**M. Christian Miaz**, président du Conseil synodal

L'objectif du Conseil synodal est d'aller le plus vite possible. L'objectif 2025, ce n'est pas simplement connaître les règles, mais c'est agir déjà et le plus rapidement arriver au Synode avec des propositions et essayer de les mettre en pratique.

**M. Yves Bourquin**, conseiller synodal

Qu'on ne se méprenne pas, la seule chose que je dis c'est qu'en 2025, on est entré dans un mode de faire, qui va certainement se prolonger encore, et qui va de va et vient, de libération d'espace à des mutualisations de tâches, etc. Le but n'est pas de créer un immense espace puis de dire "Allez, feu on y va pour tout." Non, c'est une forme de respiration. Ce que j'espère, c'est qu'en 2025 le Synode et les instances de l'Église ont pris le pli de travailler comme cela et de se dire que dans toute chose, on peut se mettre avec d'autres, pour tout ce qu'on organise.

**M. Antoine Leuenberger**, paroisse de Val-de-Ruz, en son nom propre

Tout d'abord on parlait de 2023 et cela a été repoussé à 2025. Si tout va bien, en 2025, on saura plus ou moins comment fonctionne l'EREN. Mais après il faudra les modifications réglementaires et constitutionnelles, qui viendront avec toutes les discussions qui vont s'en suivre. Peut-être que la nouvelle EREN pourra entrer en vigueur en 2030, si tout va bien. C'est donc dans deux législature donc toutes les personnes présentes aujourd'hui ne seront plus là. Il faudra donc répéter tout le système avec de nouvelles personnes. On prend le temps mais il faudrait quand même une base légale.

**M. Jacques Péter**, conseiller synodal

Si le Conseil synodal dit que ce n'est pas possible de tout faire pour 2023, par contre en 2025, on aimerait que la majorité des choses soient ficelées, y compris les changements réglementaires et la Constitution. Au niveau légal, l'EREN a aujourd'hui un statut assez bizarre car elle n'est ni une association ni une fondation. Pendant un certain temps, au niveau réglementaire, nous devons fonctionner avec une inadéquation du règlement, voire de certains éléments constitutionnels, mais l'idée c'est qu'en 2025, les choses réglementaires soient sous toit.

**Mme Clémentine Miéville**, conseillère synodale

Je demande à tous les députés de bien vouloir, maintenant, prendre le temps de répondre au questionnaire qu'ils ont reçu, pendant que le président terminera par un mot conclusif.

**M. Christian Miaz**, président du Conseil synodal

Le Conseil synodal vous remercie pour ce temps de discussion et de partage qui a été très fructueux. Vos remarques et observations vont permettre au Conseil synodal d'avancer dans ce processus. Je tiens à relever juste quelques points, sans être exhaustif : l'échéance réglementaire, le fonctionnement du Synode, l'engagement des bénévoles à tous les niveaux, les risques de la mutualisation, le risque de se penser hors du monde sans avoir une présence qui s'adapte à celui-ci, l'adhésion et le rayonnement qui se dégage de notre Église, de nos communautés. Voilà plusieurs points qui sont apparus dans notre échange et qui devront être repris d'une manière ou d'une autre.

**M. Hyonou Paik**, paroisse de la Côte, en son nom propre

J'ai une question sur le questionnaire. Il y a une question sur la députation des services cantonaux dont on n'a pas du tout discuté aujourd'hui. Il y avait bien un paragraphe à ce sujet dans le document, qui a suscité des discussions au sein du Conseil paroissial de la Côte. Quelqu'un a fait remarquer que les offices fédéraux n'ont pas de députés au parlement fédéral. Il y a quelque chose qui ne va pas dans le Synode par rapport à la représentation de la population de l'Église.

**M. Christian Miaz**, président du Conseil synodal

Je comprends la remarque, simplement il y a une particularité dans le Synode. Les ministres en paroisse sont représentés, mais tout une part des professionnels ministres ne sont pas représentés au Synode. Cette question devra être abordée dans la question globale du fonctionnement du Synode.

Prière finale par **M. Constantin Bacha**, député ministre de la paroisse de Neuchâtel

**La présidente** clôt la séance à 16h05.

Neuchâtel, le 26.08.2020

Le procès-verbal a été rédigé par Mme Carole Blanchet, secrétaire administrative du Synode.

La présidente  
Mme Esther Berger

Le secrétaire  
M. Frédéric Jakob

Rappel

Journée synodale – samedi 26 septembre 2020 à Malvilliers

186<sup>e</sup> session du Synode – mercredi 2 décembre 2020 à Montmirail